

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL

---

SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 11 septembre par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

### Présents

---

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Christophe PION, , Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, Mme Fadwa FADHLOUN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA.

### Absents ayant donné pouvoir

---

M. Jean-Jacques BANCHET à M. Lucien MURZI, Mme Catherine DUFOSSE à Mme Corinne TRONCY, M. Guy SERGENTON à Mme Hélène LAPALUS, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Clotilde ROBIN, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE.

### Secrétaire

---

M. Quentin GUILLERMIN est élu secrétaire.

### Adoption des procès-verbaux

---

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2020, a été soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

## ADMINISTRATION MUNICIPALE

### 1. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu

---

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 23 mai 2020.

Madame Chevillard : Plusieurs interrogations, en ce qui concerne la Décision n° 80, c'est la réalisation de travaux d'espaces verts, on s'est posé la question, on s'est interrogé, ces travaux avant étaient réalisés par les services de la Ville, et si c'est le cas, pourquoi ils ont été externalisés, parce que cela représente quand même 500 000 € H.T.

La deuxième question concerne la Décision 85, on s'est posé la question de savoir pourquoi la DIA avait été surévaluée par rapport au prix des Domaines. Comment cela fonctionne en fait ? Est-ce qu'on évalue déjà au niveau de la DIA et après on fait appel à France Domaines ?

La dernière remarque concerne un petit peu tous les marchés en règle générale, nous l'avons déjà dit, mais c'est bien, je pense, que l'on puisse le répéter. Le critère environnemental développement durable qui nous paraît soit absent quelques fois, soit relativement léger. Peut-être la possibilité d'intégrer, un peu plus, en tous les cas plus facilement dans tous les marchés l'aspect volet insertion.

Monsieur le Maire : Sur le dernier point, le critère environnemental, on ne fait rien, ni plus ni moins que beaucoup de collectivités. On introduit de plus en plus de critères environnementaux, mais on ne souhaite pas non plus que ce soit des critères trop complexes et de nature à empêcher les entreprises locales qui font généralement leur travail dans de bonnes conditions, y compris environnementales, de voir échapper ces marchés. On ne leur donne pas une pondération majoritaire, et je ne pense pas que l'on trouve beaucoup de collectivités aujourd'hui qui avancent sur ce sujet.

Sur la Décision n° 80 concernant des accords-cadres à procédure adaptée passés avec des différentes entreprises, il faut bien distinguer les travaux qui sont dans la compétence de nos services, que ce soit des travaux normalement du quotidien, et des travaux qui, soit parce que nous n'avons pas le matériel, soit parce que nous n'avons pas la disposition humaine, et qui sont généralement programmables, sont confiés à des entreprises extérieures. Nous conservons bien évidemment les services internes, mais nous leur confions surtout des travaux du quotidien, des travaux à faire en urgence. La règle c'est effectivement de faire en sorte que ceux qui sont le plus programmables à l'avance, puissent être confiés aux entreprises extérieures, surtout que ce ne sont pas forcément des travaux réguliers, et cela nécessiterait d'avoir du personnel qui ne serait pas occupé à temps complet sur ces travaux-là.

Sur la Décision n° 85, c'est donc un tènement immobilier 18, rue Anatole France, il faut savoir que quand nous sommes dans le périmètre autour du Musée, c'est un périmètre de préemption renforcée. Chaque fois qu'un propriétaire vend son bien, c'est qu'il a en face un acheteur, et donc là il avait un acheteur qui était effectivement au-delà de l'estimation des Domaines, néanmoins nous avons obtenu que le propriétaire accepte de nous vendre sans que nous soyons obligés d'aller en procédure judiciaire, à un prix qui est légèrement supérieur à l'évaluation des Domaines mais qui reste inférieur à l'offre faite par l'autre acheteur.

Vous savez que l'on peut négocier jusqu'à 10 % de l'évaluation donnée par les Domaines et nous sommes bien évidemment dans ce cadre-là.

## 2. Règlement intérieur du Conseil Municipal - Approbation

---

Madame Robin : Les collectivités de plus de 1 000 habitants doivent approuver un règlement intérieur du Conseil Municipal.

Nous vous proposons ce soir d'adopter ce nouveau règlement composé de 59 articles dont vous avez pu prendre connaissance.

Monsieur le Maire : 59 articles dont beaucoup étaient déjà en vigueur sous les précédentes mandatures. Quelques ajustements ont été proposés, notamment sur les commissions, la responsabilité des convocations, le droit d'expression dans le magazine municipal ainsi que sur le site internet de la Ville, les amendements aux délibérations et les questions orales.

Monsieur Iacovella : Une petite intervention concernant ce règlement intérieur, je rappelle ici quelques éléments qui figurent dans le projet de règlement intérieur soumis à la délibération du Conseil ce jour.

M. le Maire vous avez le droit de police sur cette Assemblée, vous avez le droit de retirer la parole à un élu voire le faire expulser s'il s'écarte de la question ou encore s'il est fait cas d'attaque personnelle. Vous avez le droit de convoquer dans cette Assemblée toutes personnes que vous estimez qualifiées. Vous assignez la place que chacun occupe dans cette salle. Vous organisez et dirigez les débats de cette Assemblée, vous accordez la parole, vous rappelez les orateurs à la question si besoin, on ne prend la parole ici que sur votre autorisation. Vous décidez et autorisez les retransmissions de séance du Conseil Municipal sur internet. Vous fixez l'ordre du jour et vous avez même le droit de retirer des questions inscrites à l'ordre du jour. Vous pouvez décider du revenu d'une question, du renvoi d'une question à une séance suivante.

Le législateur, M. le Maire, a bien fait les choses, en remportant l'élection municipale avec 59,04 % des suffrages, vous disposez, M. le Maire, d'une majorité de 82 % des élus dans cette Assemblée. Vous disposez de toutes les compétences techniques et administratives pour appliquer votre programme. Rien ne vous empêchera au cours des 6 prochaines années de déployer vos décisions.

C'est heureux, qu'il en soit ainsi. La République que vous représentez en tant que premier magistrat de cette ville est le socle commun qui nous rassemble, et qui garantit le bon fonctionnement du gouvernement de la Ville de Roanne.

Décider de limiter à 2 minutes environ l'intervention des orateurs de cette Assemblée n'aura aucune incidence pratique qui empêcherait le déroulement de vos projets au cours du mandat.

La limitation inscrite dans le règlement intérieur est incompréhensible au regard de l'action concrète que vous conduisez. Elle est hors de propos, hors de toutes questions pratiques. Limiter à 2 minutes environ le temps de parole, c'est comme convoquer une bonne vieille machine à coudre pour suturer une plaie sur une table chirurgicale.

Cette métaphore empruntée au domaine médical, entend désigner notre République comme le corps qui est confié à nos bons soins. Vous, M. le Maire, pour diriger les opérations, assisté de votre équipe, nous tous ici en assurant la fidélité et la loyauté aux valeurs de la République, en exprimant des remarques, des opinions sur des faits ou encore en attirant l'attention sur un point particulier.

Au cours de la campagne électorale, personne n'a émis la moindre réserve à l'encontre du pacte républicain. La diversité des projets politiques proposés aux Roannais et la dignité des débats publics ont montré la vitalité de notre démocratie et l'efficacité du bouclier républicain qui protège chacun de nous.

Les délibérations, ici en Conseil Municipal, sont approuvées dans leur grande majorité sans abus, ni obstacle, quelques-unes suscitent des débats.

L'intervention des orateurs, fût-elle passionnée, témoigne de l'engagement de chacun de nous pour mieux vivre ensemble à Roanne.

Cette ambition républicaine partagée dans le respect de nos divergences, destinée à rassembler tous les Roannais, je souhaite M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, qu'elle perdure naturellement dans nos échanges sans l'ingérence d'un chronomètre.

Madame Riamon : Lors de votre discours d'installation ici à la mairie, vous avez dit deux choses qui sont importantes et auxquelles je crois et pour lesquelles je vous respecte dans votre fonction.

Vous avez dit vouloir être le Maire de tous les Roannais et vous avez insisté au vu de la très faible participation de ce scrutin, et du deuxième tour dans d'autres communes, vous avez insisté sur le fait de vouloir réconcilier et intéresser les habitants, les électeurs à la chose publique qui est la définition de la politique.

Cette délibération qu'avec un petit sourire humoristique, je tiens à le préciser puisqu'il semble qu'ici nos propos puissent être mal interprétés, donc cette délibération que je qualifierais de "2 minutes Débat d'Orientations Budgétaires compris", est totalement contradictoire avec les principes que vous avez énoncés.

Par la légitimité du scrutin, nous tous représentons les Roannais et au Conseil Municipal pour les Oppositions que nous sommes, nous représentons ceux qui n'ont pas voté pour votre liste et votre programme. Notre parole est donc légitime, elle mérite souvent un peu plus que 2 minutes pour justifier nos arguments, en particulier pour le Débat d'Orientations Budgétaires et la discussion budgétaire.

Vous souhaitez donc nous empêcher de débattre et d'exprimer nos arguments, surtout vous nous empêchez de revenir deux fois ou plus sur un même sujet. C'est abusif et un peu dérisoire, car vous le savez M. le Maire, vous ne nous empêcherez pas de nous exprimer de toutes autres manières que nous pourrions.

De la même manière, je n'empêche pas non plus vos proches de s'exprimer sur mon Facebook parce que je crois à la liberté d'expression dans une démocratie. De quoi, de qui avez-vous peur ? Pas du débat, bien sûr vous y êtes rodé et je crois savoir que vous l'aimez. De la critique ? De notre part, elle est toujours respectueuse des personnes et des opinions, elle est souvent fondée, elle porte parfois ses fruits et elle ne s'intéresse que sur quelques points de désaccord entre nous. Vous l'avez-vous-même établi dans le mandat précédent, en soulignant que nous, Opposition, avons voté 94 % de vos délibérations, ce qui prouve à l'évidence que nous pratiquons une opposition constructive et réfléchie.

Nous vous demandons donc de retirer l'article 28 de ce règlement intérieur, ainsi que la disposition de l'article 36 qui limite l'intervention des oppositions à 2 minutes lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Dans le cas contraire, nous voterons bien évidemment contre ce règlement, et j'informe le Conseil Municipal que nous saisissons le contrôle de légalité en vertu de la jurisprudence dite "Taverny" de la Cour d'Appel Administrative de Versailles du 30 décembre 2004.

Monsieur Beysson : On a aussi effectivement des remarques sur ce sujet. En réalité, on a une dizaine de questions, propositions d'ajustement de ce document.

La première proposition qu'on voulait vous faire au Conseil, dans la mesure où si on a bien compté les mois, il nous reste encore un peu de temps pour légalement adopter ce règlement intérieur. Plutôt que d'avoir une discussion longue point par point ici, est-ce que vous accepteriez puisqu'on voit du coup que c'est un sujet qui fait débat, qui en tous les cas au niveau des groupes oppositions pose réflexion, est-ce que vous accepteriez qu'on organise une séance privée, un plan de travail à part pour discuter de ce sujet, de resoumettre à délibération, plutôt le Conseil Municipal prochain. Si vous me dites non, je vous ferai part de quelques éléments qui nous posent des difficultés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je m'attendais bien évidemment à des remarques de cette nature. Vous me connaissez et vous l'avez d'ailleurs rappelé Mme Riamon, j'ai même retenu votre phrase "vous ne nous empêcherez pas de nous exprimer". Tel n'est pas notre intention, parce qu'on sait justement que vous avez d'une part la possibilité, y compris en cas d'adoption de ce règlement, de vous exprimer sur chaque point inscrit à l'ordre du jour, aujourd'hui nous en avons une vingtaine. C'est l'occasion de s'exprimer 20 fois 2 minutes, 40 minutes chacun, vous êtes 3 dans votre groupe, 3 dans un autre, largement de quoi s'exprimer, d'être entendu.

Par ailleurs, il n'y a pas que les expressions au sein du Conseil Municipal pour lequel nous sommes rassemblés, vous avez tout loisir et je ne pense pas que vous en ayez ni dans le passé récent, ni dans le passé lointain été privés, de pouvoir vous exprimer lors de Commissions qui ont eu lieu et qui ont lieu régulièrement avant chaque Conseil Municipal.

Par ailleurs, vous vous exprimez les uns et les autres, largement aussi dans la presse, donc je ne pense pas que, qui que ce soit ici, puisse considérer que la voix de l'Opposition d'ailleurs quelle qu'en soit sa nature, puisse être limitée, altérée, et qu'ainsi les messages ne puissent pas passer.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit simplement d'être efficace et d'aller droit au but. Ce à quoi nous avons assisté sous la mandature précédente, voire même en début de cette mandature, c'est je pense aussi des sujets, des interventions qui auraient très bien pu être aussi percutantes, mais dans un laps de temps qui soit réduit. Nous le voyons au sein de Roannais Agglomération, nous sommes 83 Conseillers, ici nous sommes 39 Conseillers, et si chacun prend un temps de parole qui dépasse un temps raisonnable, on n'en sort pas, et tout cela quelquefois pour redire des choses qui ont déjà été portées à la connaissance de notre Assemblée.

J'ai une expérience qui est celle d'un Parlementaire pendant 24 ans, et pendant 24 ans chaque fois que j'ai souhaité intervenir à l'Assemblée Nationale, on a limité mon temps de parole. C'est-à-dire que dans le temple de la démocratie qu'est l'Assemblée Nationale personne, je dis bien personne, ne trouve à redire que 2 minutes étaient injustement trop courtes. Par conséquent, nous avons la possibilité de nous exprimer 2 minutes et de faire passer des messages, sur chaque amendement nous étions là-aussi limités à un temps de parole, sur chaque question au Gouvernement limités à un temps de parole, et même au-delà, ce n'était pas réservé aux Parlementaires, les Ministres sont également astreints à limiter leur temps de parole en réponse. D'ailleurs à l'Assemblée deux personnes font exception aux 2 minutes, il s'agit du Président de l'Assemblée Nationale lui-même, qui maîtrise les débats, et du Premier Ministre, personne ne trouve rien à redire. Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'à l'Assemblée Nationale, la Démocratie est bafouée, que les gens ne peuvent pas s'exprimer.

A la Région, les choses sont également de cette nature, encadrée, mais non seulement à la Région, lorsque vous allez M. Beysson, au Conseil Municipal de Grenoble, vous avez effectivement un temps de parole limité et même un nombre de questions posées limité.

Vous avez également au règlement intérieur de Marseille Provence Métropole, les questions orales ne doivent pas excéder 3 minutes, là on parle de 2 minutes.

A Bron qui est une ville gérée par les socialistes, la parole est accordée dans l'ordre des inscriptions dans la limite de 2 minutes par Conseiller Municipal. Je ne pense pas qu'on ait un jour qualifié la municipalité de Bron d'empêcher que le débat démocratique soit fait.

Les textes sont assez flous d'ailleurs. En résumé, il y a un vide juridique sur ce sujet et la réglementation dit que le temps de parole, bien évidemment, est libre mais sans excès. C'est ce à quoi j'aimerais aboutir et sous forme d'un consensus.

Si vous considérez que 2 minutes c'est trop court, mettons 3 minutes mais essayons quand même de contenir les expressions des uns et des autres, et je pense que cela permettra d'ailleurs à plus d'élus de s'exprimer, parce que la difficulté que nous rencontrons, c'est que ce sont souvent les mêmes qui interviennent longtemps, et que beaucoup qui aimeraient pouvoir intervenir eux-mêmes, s'autolimitent parce que justement un moment donné, cela finit par être trop long, et moi j'ai combien d'élus qui m'ont dit "on serait bien intervenu sur le sujet mais bon..., ça a déjà duré pendant 10 minutes parce qu'il y a eu un échange, je n'allais pas rallonger les débats".

C'est l'objectif que je voudrais atteindre, c'est de faire en sorte que davantage d'entre nous puissent s'exprimer, mais de façon plus encadrée, plus limitée. Voilà l'objectif de cet article du règlement intérieur.

Je reconnais que sur le Débat d'Orientations Budgétaires, nous pourrions peut-être amender les choses, et peut-être donner un temps de parole supplémentaire. Je suis ouvert à peut-être modifier dans ce cas là l'article 36 qui traite du Débat d'Orientations Budgétaires, et même si vous le souhaitez et me dites que dans ces conditions les choses pourraient être satisfaisantes pour vous, proposer que le temps de parole soit remonté à 3 minutes sur chaque question qui serait posée.

Voilà ce que je peux vous répondre, mais en tous les cas il n'y a nulle volonté de ma part ou de la Majorité Municipale d'empêcher les uns et les autres de parler, il n'y a aucune volonté d'empêcher de débattre, nous débattons, simplement nous souhaitons encadrer et faire en sorte qu'il y ait des prises de parole qui ne soient pas non plus excessives. Voilà ce que je peux vous répondre et je serais heureux d'entendre par rapport à cette proposition, cette contre-proposition ou cet amendement, peut-être vous entendre sur le sujet.

Madame Riamon : J'apprécie votre ouverture M. le Maire.

Je vous fais cette proposition, la Ville de Taverny, quand elle avait imaginé un règlement similaire au vôtre, était calée sur 6 minutes, là où vous avez mis 2 minutes, elle a pourtant été condamnée à enlever cette disposition, alors je me disais à Taverny 6 minutes c'était beaucoup, c'était même pas mal, c'est d'ailleurs ce que nous disposons à la Région pour les groupes les plus nombreux puisque le temps de parole est limité comme vous l'avez rappelé et proportionnel à la taille du groupe. Assez souvent j'interviens entre 3 et 6 minutes pour le compte de mon groupe, comme vous ce n'est pas un exercice qui me gêne particulièrement, mais il me semble qu'il faut aussi que les choses soient aussi raisonnées et pondérées.

Par contre, je trouve très important et je me réfère pour cela au règlement qu'a adopté la Majorité à Bourg-en-Bresse, dont le Maire est votre collègue de Villes de France, M. Jean-François Debat. Il a imposé une durée de 5 minutes, je crois qu'elle est assez proche de l'idée des 6 minutes sur lequel Taverny avait été jugé, sans limite de reprise de parole parce que cela permet quand même de débattre, excusez-moi on peut débattre, et hors Débat d'Orientations Budgétaires et discussions budgétaires.

A vous, comme l'a rappelé M. Iacovella, et vous le faites très bien, de réguler ce que vous avez envie de réguler, mais si au moins on pouvait tomber d'accord là-dessus, je pense que cela serait une belle avancée et que, ainsi chacun aurait prouvé l'état d'esprit constructif dans lequel il aborde ce mandat.

Monsieur Iacovella : Le fait qu'il y ait une ouverture, je vous en remercie. Je pense vraiment que le souci c'est de pouvoir représenter les Roannais ici en Assemblée plénière. Je vous remercie pour l'ouverture M. le Maire.

Monsieur Beysson : On considère que vous voulez qu'on règle cette question, que vous n'êtes pas ouvert au fait qu'on en rediscute à un autre moment.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas que je ne suis pas ouvert, on pourra de toute façon en rediscuter, mais il faut bien à un moment donné qu'on avance sur le sujet.

Monsieur Beysson : Du coup je vous donne quelques éléments par rapport à des suggestions de modification.

Pour le coup, je ne sais pas ce qu'ils font dans les autres villes de France, elles ne sont pas appartenant à ce parti politique en tant que tel, ils pourraient faire des choses que je ne ferais pas, c'est tout à fait possible.

En l'occurrence on était plutôt d'accord avec les 2 minutes, ce n'est pas une chose qui nous pose une difficulté, 3 minutes ne nous posera pas de difficulté non plus, on l'applique dans nos groupes avec une confiance mutuelle de dire que si quelqu'un a quelque chose d'important à dire, on le laisse aller plus loin il n'y a pas de difficulté, mais en tous les cas cela nous donne un repère effectivement pour que tout le monde ait un temps d'expression un peu identique. Il n'y a pas de problème de ce côté-là.

En revanche, en ce qui concerne l'article 3, la durée la plus courte de transmission des documents avant Conseil Municipal est fixée à 5 jours. On souhaiterait savoir dans quelle mesure on a possibilité de réfléchir ensemble à reculer au maximum cette date. On a tous été confronté, tous les Conseillers, à recevoir vendredi 430 pages de documents, ce qui donne peu de temps pour tout étudier. Est-ce que c'est quelque chose que l'on peut envisager sans qu'il y ait une perturbation importante des services ?

Toujours sur ce point, dans le cas où cela ne soit pas possible, peut-être rappeler que vous nous aviez dit avant l'été ou pendant l'été, que vous étiez tout à fait ouvert à nous transmettre les documents en amont, si c'était possible plus tôt. Pour l'instant, on reçoit vraiment tout cela le jour "j", peut-être rappeler cela si c'est possible pour vous.

Je mets en lien ce délai de 5-6 jours avec l'article 9 qui dit qu'on reçoit les documents le vendredi -pour faire simple- et puis dans la semaine on peut vous faire une demande par écrit pour que vous puissiez nous donner un document, pour qu'ensuite on puisse l'étudier avant le Conseil. Cela nous paraît très très court, c'est-à-dire que pendant le week-end, admettons, on étudie les 430 pages de documents dès le lundi il faut qu'on vous transmette la demande, que vous la passiez dans les services, qu'ils nous transmettent les documents, qu'on les réétudie, tout cela avant jeudi, cela nous fait un délai qui n'est pas propice à faire cela sereinement avec détail.

L'article 11, une modification vous l'avez dit, par rapport au dernier règlement intérieur. D'ailleurs il me semble, si je ne me trompe pas, notre première expression dans le cadre du Roanne Mag a été de 2 000 caractères par groupe, ce qui me semblait très bien, et là effectivement cette orientation qui est de donner 1 000 caractères supplémentaires, laisser à 2 000 caractères pour Roanne Passionnement. En ce qui concerne les 2 groupes à 3 élus, 1 000 caractères et simplement 500 pour M. Iacovella nous semble regrettable. Pour nous, en tous les cas, cela ne nous semble pas cohérent avec l'idée d'une égalité de traitement entre Majorité et Opposition. Je pense que dans l'esprit du texte, on sait qu'il y a une Majorité qui a plus d'électeurs, du coup on ne va pas appeler des quantités de paroles proportionnelles au nombre d'électeurs, l'idée est qu'il y ait une équité autour de cela.

L'article 20, je vous demanderai juste de préciser, d'expliquer le deuxième alinéa puisqu'on ne l'a pas compris, en tous les cas cela nous aidera.

Le point n° 24, le Conseil décide à la majorité s'il y a lieu de faire la rectification demandée en ce qui concerne la modification de procès-verbal. On se disait que dans la mesure où il y avait une vidéo derrière qui permet d'aller factuellement vers la réponse, tout simplement se dire qu'il est de droit, dans la mesure où il est cohérent, avec la vidéo. C'est peut-être un alinéa qui avait lieu avant qu'il y ait trace vidéo, et peut-être qu'il ne se justifie plus maintenant.

En ce qui concerne l'article 25, il est indiqué que le Maire peut librement retirer une question de l'ordre du jour, ce qui nous va, simplement on disait qu'on pouvait peut-être réindiquer que ce soit simplement accompagné d'une justification d'explication du retrait.

En ce qui concerne l'article 28, le 3<sup>ème</sup> alinéa, "à l'exception de l'Adjoint et du Conseiller Municipal délégué compétent et du rapporteur de la proposition qui sont entendus toutes les fois qu'ils le désirent, nul ne parle plus de deux fois sur la même question, à moins que le Maire l'y autorise". Mme Riamon en a fait référence.

On pense que cette deuxième partie de phrase, "nul ne parle plus de deux fois sur la même question", pourrait être supprimée, puisqu'il y a une vigilance dans l'alinéa suivant, afin que le Maire soit garant que si on s'étend, si on répète les mêmes choses, si on s'écarte du sujet, de pouvoir interrompre les choses.

Comme en pratique, vous avez, et en tous les cas c'est ce qu'on a pu le constater jusqu'à présent, vous n'êtes pas à appliquer le règlement façon *stricto sensu*, si vous voyez que cela présente un intérêt de nous laisser poursuivre, vous nous avez laissé le faire, on se disait que peut-être on pourrait l'enlever.

Article 31, suspension et levée de séance. M. le Maire peut décider d'une suspension de séance et en précise la durée. On se disait que cela pourrait être bien aussi, le Conseil à la majorité puisse lui aussi décider, c'est-à-dire que quand bien même, il y aurait un désaccord avec le Maire, si toutefois il y a une majorité d'élus qui la souhaitait, et bien qu'elle puisse là aussi s'imposer de fait à tout le monde, cela nous semblerait intéressant. On ne vous souhaite pas que cela arrive dans votre Majorité.

L'article 35, pièces jointes à la convocation. En ce qui concerne le Débat annuel d'Orientations Budgétaires, il nous semblerait bien là aussi, si toutefois vous n'êtes pas ouvert à changer le temps des 5 jours en ce qui concerne les convocations et l'ordre du jour, d'essayer de le rallonger à ce niveau, car là pour le coup ce sont des gros documents potentiels, et un délai encore plus court pour nous.

De savoir, s'il était possible d'inscrire de façon automatisée et faciliter l'administration, de ne pas faire des échanges inutiles entre nos demandes par mail, vous les traitez, les faire descendre aux services, savoir si on pouvait automatiser le fait que, directement à la fin d'une Commission Financière, les documents qui ont été présentés, qui sont déjà disponibles, puissent déjà nous être envoyés de façon un peu automatique, de telle sorte que cela nous laisse le temps de les analyser un peu plus en amont de la séance.

L'article 43, cet avis peut faire l'objet d'un rapport ou compte rendu qui est transmis au Maire, en ce qui concerne les commissions. Comme vous avez déjà pris l'engagement qu'il y aurait compte rendu à chaque fois, on vous proposerait de mettre cet avis "fait l'objet d'un rapport au compte rendu qui est transmis au Maire", de telle sorte que cela soit systématique.

Je vous promets qu'on touche au but.

L'article 50, en ce qui concerne la Commission Consultative des Services Publics, c'est aussi une question puisque le dernier alinéa dit que "la qualité de membre de la commission n'ouvre droit à aucune rémunération ni aucun remboursement de frais". On voulait savoir quelle possibilité il y avait ou pas d'un point de vue de la loi de réfléchir à cela, en tous les cas, nous c'était quelque chose que nous avons évoqué dans le cadre de notre campagne et sur lequel on souhaitait réfléchir, c'est que les aspects financiers ne soient pas des freins à la participation de membres associatifs ou bien d'élus, et donc, peut-être d'avoir cette ouverture.

On s'en arrêtera là pour ce qui est de modifiable, après il y a l'application de la loi qui par moment nous semble très limite en ce qui concerne les référendums par exemple, mais nous n'avons pas de marge de manœuvre dessus.

Monsieur le Maire : L'article 11, sur le droit d'expression dans le magazine. J'ai effectivement demandé une modification parce que lorsqu'on additionnait les nombres de signes de chaque groupe d'Opposition, on arrivait à 6 000 signes pour l'Opposition et 2 000 signes pour la Majorité. Là pour le coup, il y avait un vrai déséquilibre, c'est la raison pour laquelle, et je n'ai pas souhaité que cela soit équilibré parfaitement et que la Majorité puisse avoir 2 000 signes d'expression politique et l'Opposition en aura ainsi 2 500, on est encore sur une répartition qui n'est pas défavorable à l'Opposition.

Sur l'article 20 concernant le rôle du Conseil Municipal, je pense que l'on a repris ce qui existait avant, qui avait été pris du Code Général des Collectivités, je ne vois pas ce que l'on peut préciser de plus. C'est vrai qu'au Conseil Municipal, on y vote des délibérations, on y débat, on y étudie des dossiers, on peut y émettre des vœux, après comme je vous le dis, je n'ai jamais refusé et je ne pense pas que quelqu'un s'il était à ma place le ferait également, lorsque quand il y a une question particulière, si tout à l'heure par exemple, il y a une question liée à la crise sanitaire, bien évidemment on apportera les réponses que l'on est en possibilité d'apporter.

Sur l'article 24, les procès-verbaux, "seuls les Conseillers Municipaux présents lors de la séance retranscrite sur le procès-verbal peuvent intervenir afin de demander la rectification de la rédaction de ce document", simplement vous faites une référence à la captation vidéo. Je rappelle que la captation vidéo n'est pas encore dans le droit, un élément juridique incontournable, on ne peut pas uniquement se satisfaire de cela. Maintenant, que quelqu'un puisse demander au nom de son groupe, une modification du règlement alors qu'il n'était pas présent à la précédente séance, mais la personne qui était présente est elle-même absente ce jour-là, cela ne pose pas de difficulté, et d'ailleurs on l'a fait très régulièrement. Si quelqu'un veut faire une modification de ce qui a été dit, on prend en note la modification. Je suis prêt à supprimer le "seuls les Conseillers Municipaux présents", on peut mettre "les Conseillers Municipaux peuvent intervenir afin de demander la rectification de la rédaction de ce document", ainsi on supprime les "seuls présents", j'y souscris.

Sur le 25, justifier un retrait ou le renvoi d'une question en séance. Chaque fois on donne la raison, pourquoi est-ce qu'on retire, parce que le document n'est pas prêt, ..., je pense sans l'inscrire dans le règlement, il sera chaque fois donné droit "pourquoi M. le Maire retirez-vous cette question à l'ordre du jour ?", il ne me semble pas et je vous répondrais jamais "parce que", je dirai "parce qu'effectivement le dossier n'est pas prêt, parce qu'on attend des éléments", on donnera une information très concrète.

Sur l'article 28, durée d'intervention. Vous voulez défendre l'idée que nul ne parle plus de 2 fois sur la même question. C'est tout simplement pour éviter de transgresser "une règle de limitation du temps de parole" et revenir 2 fois, 3 fois, 4 fois, 5 fois, 6 fois sur le même sujet. Un moment donné, il faut bien qu'on sorte du débat et qu'on avance. Maintenant, comme il est mis "à moins que le Maire ne lui autorise" et bien vous allez renforcer "un petit peu mon pouvoir" qui va être de vous dire oui ou vous dire non, on peut le supprimer. Cela serait "A l'exception de l'Adjoint, du Conseiller Municipal délégué compétent et du rapporteur... sont entendus toutes les fois qu'ils le désirent, le Maire peut autoriser un élu à reprendre la parole sur le même sujet". Cela correspond à votre souhait ?

Monsieur Beysson : Il me semble que vous réécrivez la phrase qui veut dire la même chose. Elle ne dit pas la même chose dans l'autre sens ?

Monsieur le Maire : C'est pour supprimer le fait que cela serait 2 fois maximum, c'est "le Maire peut autoriser un élu à reprendre la parole sur le même sujet" sans dire 2 fois, 3 fois, 4 fois.

Monsieur Beysson : Ou limiter en cas de redondance et d'épuisement du débat.

Monsieur le Maire : A ce moment-là il ne l'autorisera pas.

Monsieur Beysson : Oui c'est cela.

Monsieur le Maire : Cela m'est arrivé de dire "il me semble que l'Assemblée est suffisamment éclairée, nous passons au vote" par exemple. J'accède à votre demande en modifiant la phrase. C'était l'article 28.

Le 31, suspension et levée de séance. J'entends ce que vous voulez dire, c'est-à-dire qu'on suspend la séance, il y en aura peut-être une d'ailleurs tout à l'heure, on propose généralement selon la complexité du sujet à régler, 5 minutes de suspension, 10 minutes voire 15 minutes en cas de sujet grave. Maintenant vous voudriez qu'on soumette cela au vote ou que cela soit l'inverse, c'est-à-dire que vous voulez une suspension de séance et vous la soumettez au vote, parce que vous pouvez toujours lever la main en me demandant une suspension de séance, chaque groupe est autorisé à demander une suspension de séance. Je vous écoute.

Monsieur Beysson : Oui c'est cela, mais du coup si toutefois le Maire y était opposé, disait "et bien non, on ne fait pas de suspension de séance" mais que d'autres Conseillers Municipaux se manifestent et qu'il y ait finalement une majorité du Conseil qui la demande, qu'elle s'impose de fait à l'ensemble de l'Assemblée. Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire.

Monsieur le Maire : Cela ne me pose pas de difficulté, mais je ne vois pas dans quelle mesure, sauf coup de théâtre.

Monsieur Beysson : C'est pour cela que j'ai dit que je ne vous le souhaitais pas.

Monsieur le Maire : Je n'avais pas compris dans ce sens-là. Le jour où je n'ai plus de majorité, je ne serai plus Maire et c'est moi qui le déciderai et dans la minute.

A ce moment-là "Monsieur le Maire ou une majorité d'élus du Conseil Municipal peuvent décider d'une suspension de séance et en précise la durée", cela vous va ?

Monsieur Beysson : Merci.

Monsieur le Maire : 35, les pièces jointes à la convocation. "La convocation à la séance au cours de laquelle se déroule le débat budgétaire est accompagnée des pièces et documents utiles à la discussion et se rapportant aux orientations générales budgétaires", c'était quoi votre question ?

Monsieur Beysson : C'était l'idée qu'avant la séance, il devrait y avoir une commission budgétaire, une commission où l'on a peut-être les premiers éléments.

Monsieur le Maire : C'est systématiquement le cas de toute façon, commission des finances qui a lieu avant le Conseil.

Monsieur Beysson : Qu'à la suite de cette réunion, de façon automatique les services savent qu'ils ont à envoyer à l'ensemble des élus les documents qui ont été exploités plus tôt, parce que dans la procédure que vous nous avez indiquée jusqu'à présent, il s'agit qu'à chaque fois qu'on reçoit des documents, on vous les demande. Cela faciliterait le travail de tout le monde de dire qu'après la commission...

Monsieur le Maire : Facilité ou pas, parce que s'il faut envoyer tous les documents à tout le monde, ce sont quand même aussi des manipulations, il faut que les services n'oublient rien, ils préparent effectivement les choses.

On le fait à la demande, il y a aussi des choses qui vous sont projetées, qui ne méritent pas forcément que vous en conserviez pour des raisons pratiques, je ne pense pas de raisons d'opportunité, mais des raisons pratiques. Je dis n'importe quoi, sur un slide vous avez 3 chiffres, est-ce qu'il faut vraiment qu'on les envoie, alors que chacun peut les prendre en note ?

L'objectif est de faire en sorte que les documents qui sont communiqués lors de la commission, ce sont des documents qui peuvent sortir après la réunion de la commission, sauf cas exceptionnel ou on a des documents confidentiels qui sont montrés et auquel cas, à ce moment-là on le dit, et c'est pour cette raison que cela me paraît compliqué de rajouter une automaticité de transmission des documents ou alors si c'est pour mettre sauf exception, cela ne veut pas dire grand-chose.

Je vous propose plutôt d'agir dans le bon sens et de dire effectivement qu'on transmettra de façon automatique les documents une fois la commission passée à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, sans forcément l'inscrire dans le règlement intérieur.

Le 43, avis et propositions des commissions thématiques. "Cet avis peut faire l'objet d'un rapport ou compte rendu qui est transmis au Maire". Vous souhaiteriez que "cet avis doit être, doit faire l'objet d'un rapport qui est transmis au Maire".

On n'a pas systématiquement un compte rendu de la commission, cela dépend du thème et de la richesse des débats, après qui dit compte rendu, dit travail complémentaire de la part de nos services pour établir le compte rendu avec un formalisme. Si cela en vaut la peine, on le fait, c'est pour cela qu'on a dit "peut". Si à une commission, il ne s'est pas passé grand-chose et tout le monde est d'accord, faire un rapport pour dire RAS tout est ok, cela ne me paraît pas forcément plus pertinent.

Objectivement, quand on a mis "peut", c'était plus pour des raisons pratiques que pour éviter de transmettre une information.

Article 50, la Commission Consultative. C'est rappelé "la qualité de membre de la commission n'ouvre droit à aucune rémunération ni aucun remboursement de frais", parce qu'on considère qu'on est membre de la Commission Consultative parce qu'on est Conseiller Municipal. On est Conseiller Municipal, il y a une indemnisation ou il n'y en a pas, mais il ne peut pas en avoir une qui soit spécifique à une représentation que l'on a, que ce soit la Commission Consultative ou une autre commission, sinon systématiquement on va demander "je suis membre de la commission tartempion, est-ce que je pourrais avoir droit à un remboursement, ...". Je pense qu'on ouvrirait la porte ou en tous les cas la boîte de Pandore à beaucoup de demandes identiques.

Monsieur Beysson : Actuellement les indemnités, quel que soit le Conseiller Municipal, pour l'instant, il n'a pas de remboursement de frais s'il a des choses particulières en déplacement ou quoi que soit, c'est inclus dans ses indemnités, il n'y a pas de frais spécifique.

Monsieur le Maire : Les déplacements qui sont au sein de la ville ne donnent bien évidemment pas lieu à des indemnités. Si un élu est amené pour raison, pour nécessité de service pour la Ville, de se déplacer à Lyon, à St-Etienne ou à Paris, oui il peut prétendre à remboursement de frais dont nous avons approuvé le principe et les modalités dans un précédent Conseil.

Si par ailleurs, la Commission Consultative devait là aussi décider d'un déplacement pour aller dans une autre commune pour examiner comment cela se passe, oui, il y aurait un remboursement de frais, mais cela ne serait pas en tant que membre de la Commission Consultative, mais en tant que membre du Conseil Municipal qui, dans le cadre de sa délégation à la commission, est amené à se déplacer. On retrouve le régime commun.

Monsieur Beysson : Merci, et du coup dans cette question, on s'interrogeait pour les autres membres de la Commission, il me semble qu'il y a d'autres associations, comme membres extérieurs qui siègent.

Monsieur le Maire : Eux s'ils étaient amenés à se déplacer, ils auraient aussi droit à un remboursement, ce qui paraît logique.

Monsieur Beysson : Cet alinéa n'exclut pas cette possibilité.

Monsieur le Maire : Après on me dit que la Commission se réunit une fois par an.

Monsieur Beysson : D'accord.

Monsieur le Maire : Je pense qu'on a fait le tour sur le détail.

Revenons maintenant au principal point qui est celui du temps de parole. J'ai bien entendu Mme Riamon faire une contreproposition qui serait de 5 minutes d'après ce que j'ai compris, et 2 minutes pour une deuxième salve éventuellement.

Je voudrais quand même vous faire observer que j'ai pris soin pour voir de chronométrer vos premières interventions, M. Iacovella, Mme Riamon, M. Beysson.

M. Beysson est arrivé en 45 secondes à exprimer un souhait, Mme Riamon en 3 minutes 15 a donné son point de vue, M. Iacovella en 3 minutes a donné son point de vue. Tout cela pour vous dire que c'est beaucoup de bruit pour pas grand-chose, puisque dans la plupart des cas vous serez aux alentours de 3 minutes.

C'est la raison pour laquelle je vous ai fait cette ouverture en disant "vous ne voulez pas de 2 minutes, cela vous paraît trop restrictif, je vous propose 3 minutes".

Si maintenant vous souhaitez une deuxième salve qui serait donnée par le Maire, comme on vient de le définir, en modifiant le règlement, à ce moment-là on passera à 2 minutes pour pouvoir juste apporter un complément. Est-ce que cela pourrait recueillir votre approbation ?

Monsieur Beysson : Nous cela nous convient. Simplement sur ce point, juste avant qu'on conclut, vous avez oublié de parler de l'article 3 et du temps de convocation et l'expédition des documents.

Monsieur le Maire : Pardonnez-moi, vous avez raison de me le rappeler. D'abord, on s'est calé sur ce que nous demande la loi. Il faut comprendre aussi que nous avons un Conseil Municipal par mois normalement, cela veut dire que dès que le Conseil Municipal est terminé, les services se mettent d'ores et déjà au travail pour préparer l'ordre du jour et les rapports du prochain Conseil.

Elargir le délai de convocation et de transmission des pièces au-delà de 5 jours, cela veut dire qu'il va leur rester moins de temps pour pouvoir préparer les documents du prochain Conseil, et moi ce que me disent les services déjà, ils sont à la course pour être prêt 5 jours avant, mais ils y sont contraints par la loi.

Si on élargit en disant 7 jours, ils perdent 2 jours de travail et donc on a des projets de délibération qui ne pourront pas être présentés juridiquement et légalement au Conseil suivant, alors qu'ils auraient pu l'être sous 5 jours.

C'est pour cela que je vous réponds que je ne souhaite pas qu'on puisse aller au-delà, par contre bien évidemment s'il y a un sujet pour lequel on a des pièces, après c'est aussi une question pratique, bien sûr qu'on a des sujets qui sont prêts avant 5 jours, mais on ne va pas vous envoyer des pièces 10 jours avant, des pièces 8 jours avant, des pièces 7 jours avant, des pièces 5 jours avant. On envoie tout d'un bloc, c'est la raison pour laquelle on est un peu contraint de se caler sur 5 jours, tel que la loi nous le demande.

J'ai répondu à cette question et je vous propose d'en rester sur ces 5 jours des textes légaux.

Je reviens à la philosophie avant de vous proposer une version définitive, sur 3 minutes et 2 minutes cela vous irait ?

Madame Riamon : Quelques éléments, puisque M. Beysson a pu s'exprimer très largement.

Nous n'avons aucun problème avec la transmission des documents, on est rodé depuis très longtemps et nous sommes organisés pour les traiter dans le temps imparti quels que soient le volume et la taille, et au demeurant je recommande à tout un chacun de prendre le rythme quand on reçoit, Sophie Rotkopf n'est pas là ce soir mais à la Région vous savez ça.

Monsieur le Maire : Elle est juste en face de moi.

Madame Riamon : Oui, je ne vous voyais pas, excusez-moi. A la Région on est à 5 000 pages, ce n'est pas un problème en soi, il faut s'organiser. Nous, on n'a pas de problème de ce côté-là, mais vous prendrez les dispositions qui vous conviennent.

On n'a pas de problème non plus avec ce que vous proposez et je dois le souligner ici en matière de commission, et aussi je le souligne positivement le fait que vous nous autorisez en fonction de nos disponibilités professionnelles à être présent dans les commissions. Vous voyez j'insiste sur ce qui va.

J'ai besoin de savoir ce que vous faites pour le D.O.B. et pour la discussion budgétaire, cela détermine bien notre position aussi.

Je reste néanmoins M. le Maire, quand même dubitative sur 2 ou 3 minutes, je trouve que 5 minutes on n'est pas obligé de les prendre, je rassure bien M. Dorange avec qui j'ai eu une discussion assez précise à ce sujet. Quelquefois c'est nécessaire de s'expliquer et d'aller jusqu'au fond, et je sais que M. Dorange a mal supporté mon intervention, non pas sur le fond m'a-t-il dit mais sur la forme lors du dernier Conseil Municipal sur l'Îlot Sully Foch, mais je tenais à ce que nous ayons ensemble établi tous les points pour être sûre de ne pas me tromper dans l'appréciation de cette situation.

Vous avez eu le respect, M. le Maire, de m'entendre jusqu'au bout et je vous en remercie, et de me répondre, ce qui est encore mieux évidemment quand on veut savoir.

Je pense que de manière générale 5 minutes c'est pas mal, on ne les utilisera pas tout le temps, cela va de soi, quand c'est rapide, c'est rapide, on l'a toujours fait, mais c'est quand même plus détendu, plus gai, plus confortable que 2 minutes.

2 minutes même à la Région, on n'arrive pas à les tenir. On a 2 minutes sur les explications de vote, autant vous dire que c'est quand même chaud pour tous les groupes, je dis cela de pratique, alors que 5 minutes franchement cela va très bien, on n'est pas obligé de les utiliser. Question pratique. Pour être clair, je pense presque 3 minutes.

Monsieur le Maire : Néanmoins, je reprends mon argument du départ "Pensez aux pauvres parlementaires", 2 minutes, et comme je l'ai dit c'est le temple de la démocratie et cela fonctionne bien. Vous me direz ils sont plus nombreux, c'est vrai, mais l'ordre du jour porte généralement sur un seul point. Là, on a 20, 30 points, donc 20, 30 fois l'occasion de... donc franchement. Je vous propose de rester sur 3 minutes.

Madame Riamon : C'est juste pour dire que les commissions sont retransmises en public à l'Assemblée Nationale, pas tout à fait comme chez nous non plus. Vous avez mis ce temps de commission...

Monsieur le Maire : On n'a pas les moyens.

Madame Riamon : Allez faites 5 minutes et puis ça ira.

Monsieur le Maire : Non. Je ne veux pas non plus vous donner tout le temps satisfaction. Je vous propose de rester sur 3 minutes une première fois, la possibilité de reprendre la parole sur demande et de limiter la 2<sup>ème</sup> fois à 2 minutes. 3 plus 2 ça fait 5, merci.

Madame Riamon : Et le D.O.B. et le budget M. le Maire.

Monsieur le Maire : 5 minutes pour le D.O.B..

Madame Chevillard : On a bien entendu pour les 5 jours francs, on ne va pas revenir là-dessus, je me posais la question de savoir s'il y aurait la possibilité peut-être d'assouplir un petit peu le fonctionnement au niveau des demandes de documents complémentaires.

C'est vrai comme M. Beysson l'a dit tout à l'heure, si on fait une demande le lundi pour avoir des documents, on l'aura je pense soit le mardi soir, soit le mercredi, parce qu'on ne peut pas demander non plus au service d'intervenir en 4<sup>ème</sup> vitesse, et pour le jeudi c'est un petit peu compliqué pour analyser les documents notamment s'il y a plusieurs pages. Je soumetts cela en tous les cas en proposition.

Je voulais revenir aussi, parce que l'on n'a pas eu l'information réelle sur l'article 20, je crois que c'était une demande d'éclaircissement seulement. "Lorsque le Conseil Municipal régulièrement requis et convoqué, refuse ou néglige de donner avis, il peut être passer outre", qu'est-ce qu'on entend réellement par-là, avec un exemple concret, parce que c'est vrai que comme cela paraît un petit peu...

Et puis, j'en profiterai peut-être pour donner notre avis sur notre explication de vote. D'abord merci pour un certain nombre d'évolutions dans le texte, mais au niveau de notre Groupe, on s'abstiendra parce que j'ai bien entendu que la Majorité aurait que 2 000 signes par rapport à l'Opposition, mais je rappelle quand même que Roanne Mag c'est aussi un journal qui fait valoir tout ce que fait la ville. Je pense que la Majorité s'y retrouve largement. On pense en tous les cas ceci.

Monsieur le Maire : Mme Chevillard, la Majorité s'y retrouve en rien, ce sont les Roannais qui s'y retrouvent.

Sur l'article 20, j'avoue que j'ai un problème de compréhension, cela m'a échappé, je n'ai pas dû lire cela avec suffisamment de détail, la phrase c'est "Lorsque le Conseil Municipal, régulièrement requis et convoqué, refuse ou néglige de donner avis, il peut être passé outre ", ça veut dire quoi ça ? Qu'est ce qui l'obligera à siéger ?

Si l'Etat nous demandait, exigeait que l'on se réunisse et que l'on refuse, le Sous-Préfet serait alors en droit d'imposer au Conseil Municipal de se tenir quand même. Ce n'est jamais arrivé cela. Je n'avais pas compris non plus.

Nous avons fait du bon travail, nous y sommes arrivés. Je vais soumettre avec la réserve, vous l'aurez dans le compte rendu du prochain Conseil, et on va tâcher grâce à le vidéo de bien reprendre les choses, point par point.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le nouveau règlement intérieur.

Les Groupe "Collectif 88 %", "A Gauche pour Roanne" et M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble" se sont abstenus.

### **3. Commission territoriale d'aide sociale - Désignation de deux représentants - Syndicat Mixte Roannaise de l'Eau - Retrait partiel de la délibération n° 6 du 23 mai 2020 - Approbation**

---

Madame Redeuilh : La commission territoriale d'aide sociale examine les demandes d'aide à l'hébergement en faveur des personnes âgées, et donne son avis sur la demande notamment pour la prise en charge des frais de séjour en établissement ou en famille d'accueil. Elle a également un pouvoir de modulation en proposant le niveau de contribution des débiteurs d'aliments.

Présidée par le Conseiller Départemental, les Maires des communes où les demandes ont été déposées y siègent également ou les Conseillers Municipaux suppléants désignés par le Conseil Municipal. Il convient donc de désigner deux Conseillers Municipaux suppléants.

Lors du Conseil Municipal du 23 mai 2020, des délégués ont été désignés au sein du Syndicat Mixte Roannaise de l'Eau. Cependant Roannais Agglomération est membre du syndicat et vient donc en représentation ou en substitution de la commune de Roanne. Il convient de retirer partiellement la délibération n° 6 du 23 mai 2020.

Monsieur le Maire : On retire la délibération sur la désignation des élus de la Ville à la Roannaise de l'Eau puisque cela a déjà été réglé par Roannais Agglomération, et je vous propose de désigner deux suppléants pour la Commission territoriale d'aide sociale en faveur d'hébergement des personnes âgées, en l'occurrence Mme Redeuilh et Mme Troncy, puisque c'est pile-poil dans leur délégation.

Il a été procédé à une élection, et le résultat est le suivant : Mme Vickie Redeuilh et Mme Corinne Troncy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer partiellement la délibération n° 6 du 23 mai 2020.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

#### **4. Agence d'Urbanisme de la Région Stéphanoise (EPURES) - Nouvelle modalité d'adhésion - Désignation de deux représentants**

---

Monsieur Murzi : EPURES est une agence d'urbanisme stéphanoise avec laquelle la Ville de Roanne travaille depuis de nombreuses années.

Cette agence a pour but d'aider les collectivités à définir leur politique publique d'aménagement et de développement, et de réaliser des missions transversales d'ingénieries.

Une adhésion est demandée afin de participer au programme partenarial, et dont le montant n'avait pas évolué depuis 10 ans.

La future adhésion au titre du collège "membres intéressés" s'élèverait donc à 100 €/an.

Il est à préciser que ce statut ouvre droit à une représentativité au sein de la structure.

Monsieur le Maire : En titulaire, je vous propose Lucien Murzi, en charge de l'Urbanisme, et en suppléant, Pascal Lassaing, là aussi dans leur délégation.

Madame Riamon : Une intervention, à laquelle j'imagine vous vous attendez, bien sûr, parce que vous connaissez mon attachement pour l'Agence d'Urbanisme, et puis j'en profite pour avoir une pensée pour un de ces Présidents qui a été Pascal Garrido, décédé la semaine dernière, qui était un Président consensuel et brillant de cette agence d'urbanisme, qui est un outil pour nous tous pour toutes les communes du département de la Loire, grosses ou petites, pour les intercommunalités principalement, et qui permet de mutualiser des ressources, des compétences, et quelles compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme, mais aussi de transport, de mobilité, d'infrastructure.

Nous nous sommes largement appuyés sur EPURES, vous le savez M. Nicolin, quand nous avons organisé du lobbying en faveur du LGV-POCL par exemple, et je considère que cela a été déterminant dans la manière que nous avons eue de pouvoir nous exprimer dans le Comité National concernant cette feu LGV, à mon grand regret.

Moi je souhaite vivement que vous revoyez votre position, en particulier au sein de l'Agglomération, mais cela aura des conséquences pour la Ville de Roanne, grosse utilisatrice de ces ressources, pour aller au-delà de cette petite adhésion, du minimum proposé à EPURES qui est donc un accompagnement, si je me rappelle bien, pour le P.L.U. et l'exécution du P.L.U., pour que nous profitions collectivement, et que nous permettions aussi par notre adhésion et notre utilisation d'EPURES à d'autres collectivités de profiter de cette ressource commune, publique, compétente qui est présente dans notre département.

Quand je vois dans d'autres régions et départements qu'il n'y a pas d'agence d'urbanisme, j'en parle en connaissance de cause, par exemple en Saône-et-Loire où j'ai travaillé et où il n'y a pas d'agence d'urbanisme, et bien on voit à quel point cela manque.

Nous voterons cette proposition, cette délibération, mais en vous demandant vraiment de revoir votre point de vue sur EPURES.

Monsieur le Maire : Vous savez mon point de vue, s'il était vraiment tranché, je ne vous proposerais pas cette délibération ici, après j'essaie de doser et le jour où nous aurons un besoin particulier, on verra. Pour l'instant, nous arrivons à utiliser l'agence grâce à cette adhésion, et rien qu'avec celle-ci, si un jour on a besoin de plus, nous reverrons cela.

Il a été procédé à une élection, et le résultat est le suivant : M. Lucien Murzi, titulaire et M. Pascal Lassaingne, suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion de la Ville de Roanne à l'Agence d'Urbanisme de la Région stéphanoise EPURES.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

## **5. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Désignation des membres**

---

Monsieur Bourgeon : Les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par Délégation de Service Public ou qu'elles exploitent en régie.

Cette commission, présidée par le Maire, comprend des élus du Conseil Municipal, mais aussi des représentants d'associations locales qui sont eux nommés par le Conseil Municipal.

Chaque année cette commission examine un certain nombre de rapport comme détaillé dans votre délibération, et elle est consultée pour avis pour tout projet de D.S.P. ou création d'une régie.

Pour valider la création de cette commission, il vous est demandé de bien vouloir désigner cinq élus titulaires, cinq suppléants et cinq représentants d'associations locales.

Monsieur le Maire : Nous avons cinq titulaires à désigner parmi les Conseillers Municipaux, et cinq suppléants. Nous proposons quatre issus de la Majorité : M. Pion, M. Bourgeon, M. Bost, M. Lassaingne comme titulaires, et M. Dorange, M. Grange, Mme Lapalus, Mme Brun, comme suppléants.

Nous ouvrons à l'Opposition un poste de titulaire et un poste de suppléant. Nous vous avons saisi là-dessus, est-ce que vous vous êtes mis d'accord ?

Monsieur Iacovella : Comme habituellement, je souhaiterais être membre de cette commission. On va passer au vote.

Monsieur le Maire : Y a-t-il un autre candidat dans l'Opposition comme titulaire ? M. Gerbot ?

Monsieur Gerbot : Je suis candidat aussi.

Monsieur le Maire : Si je comprends bien, vous ne vous êtes donc point mis d'accord. Alors, y-en a-t-il d'autres ? Et même s'il y en a un titulaire et l'autre suppléant, pas possible de vous mettre d'accord comme ça ? Non ? Et puis la prochaine fois, à charge de revanche vous intervertirez non ? M. Iacovella.

Monsieur Iacovella : Oui je souhaite être titulaire.

Monsieur le Maire : D'accord, pas suppléant. M. Gerbot ?

Monsieur Gerbot : Titulaire aussi.

Monsieur le Maire : M. Beysson un mot, peut-être la paix des braves.

Monsieur Beysson : Simplement, on souhaite être aussi titulaire, mais on avait quand même eu une discussion avec Andrea, il y a quelques mois de cela, et quel que soit celui qui siègera, on s'engage à se transmettre de l'information. Si toutefois on est titulaire, on transmettra.

Monsieur le Maire : Pardon de bousculer un petit peu votre petite organisation interne, mais je vais vous faire une autre proposition, je vous propose de lever la séance pour 5 minutes pour que vous vous mettiez d'accord. Si vous n'arrivez pas à trouver d'accord, je présenterai un candidat comme titulaire et un candidat comme suppléant, nous passerons au vote, et le résultat est connu.

Madame Riamon : M. le Maire, nous sommes tout à fait d'accord pour que M. Iacovella soit titulaire, et M. Gerbot suppléant.

Monsieur Gerbot : Je suis d'accord.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. M. Iacovella sera titulaire et M. Gerbot suppléant.

Madame Chevillard : Est-ce qu'on a la possibilité de savoir les associations qui sont représentées.

Monsieur le Maire : J'ai oublié de vous les donner. En titulaire, l'Office de Tourisme. Pardonnez-moi il n'y a pas de titulaire et de suppléant, il y a un représentant : l'Office du Tourisme, son Président M. Vermorel, c'était déjà le cas sous la précédente mandature, le Syndicat des Bouchers, M. Brise, le Centre des Jeunes Dirigeants, M. DUMAS qui était déjà là sous la précédente mandature, UFC Que Choisir Mme de Broche, et les Vitrites de Roanne M. Dalaudière.

Pas de changement hormis le fait que le Président de l'Office de Tourisme n'est plus le même, ce n'est plus Mme Brette mais M. Vermorel.

Excusez-moi j'avais oublié de vous en informer.

Il a été procédé à une élection, et le résultat est le suivant :

**TITULAIRES :**

- M. Christophe PION
- M. Edmond BOURGEON
- M. Romain BOST
- M. Pascal LASSAIGNE
- M. Andrea IACOVELLA

**SUPPLEANTS :**

- M. Christian DORANGE
- M. Alexandre GRANGE
- Mme Hélène LAPALUS
- Mme Catherine BRUN
- M. Bernard GERBOT

**ASSOCIATIONS LOCALES :**

- M. Antoine VERMOREL, Office de Tourisme Roannais Agglomération
- M. Frédéric DALAUDIERE, Les Vitrites de Roanne
- M. Jean-Luc BRISE, Syndicat des Bouchers
- Mme Agnès de BROCHE, UFC Que Choisir
- M. Cédric DUMAS, Centre des Jeunes Dirigeants

## **6. Lancement des marchés publics - Information**

---

Monsieur Grange : Deux marchés de fournitures, concernant un appel d'offres ouvert européen pour un groupement de commandes entre Roanne et Roannais Agglomération pour l'acquisition de vêtements de travail et les fournitures scolaires des écoles maternelles et élémentaires des temps périscolaires et du Centre Médico Scolaire.

Deux marchés de services, un relevant de l'appel d'offres ouvert européen concernant les Prestations de services d'assurance responsabilité civile générale, et un relevant de Marchés A Procédure Adaptée pour l'entretien de vêtements de travail exposés à des travaux au caractère insalubre ou salissant et des tenues protocolaires au service Funéraire Public.

Enfin nous lançons un marché de travaux relevant des Marchés A Procédure Adaptée pour un programme de démolition sur 2020 et 2021 qui durera 9 mois concernant la rue E. Noirot au 26, la rue G. Giraud au 3, la rue E. Cruzet au n°2 et la rue des Charpentiers aux n°37, et 39.

Madame Riamon : J'use et j'abuse de mes, je ne sais plus si c'est 2 ou 3 minutes maintenant, mais bref. Plusieurs fois ici, j'ai vraiment insisté sur l'intérêt des clauses sociales et environnementales dans nos marchés publics. Vous m'avez répondu et vous m'avez très bien répondu par écrit sur ce sujet, je vous en remercie.

Là, précisément, je souhaiterais qu'on aille plus loin, je vois le marché public d'entretien des vêtements de travail ..., est-ce que ce n'est pas possible d'utiliser la clause, excusez-moi M. Condette si je ne l'ai pas en tête, l'article 15 je crois du Code des Marchés Publics, je ne sais jamais si c'est le 15 ou le 33, qui nous permet de consulter uniquement dans le domaine de l'insertion, pas pour tous les marchés mais ceux qui s'y prêtent, et c'est cela que je vous demandais au fond, parce que j'ai bien lu et relu avant ce Conseil le document que M. Castells m'a adressé. C'est peut-être cet élément-là qui nous permettrait, surtout dans la période qui vient, d'aller plus loin.

Monsieur le Maire : Sur le principe, je suis ouvert à ce que vous dites Mme Riamon, simplement je ne voudrais pas que le diable se niche dans les détails, et que si nous prenons la décision de ne consulter des entreprises que, et bien qu'on tombe sur des entreprises qui sont à Dunkerque, je dirais à Marseille, parce qu'on n'aura pas dans l'arrondissement des entreprises qui seraient dans cette liste. C'est ma seule crainte, je voudrais quand même que nos entreprises locales puissent candidater, je ne dis pas qu'elles seront systématiquement retenues mais qu'elles puissent au moins candidater.

Madame Riamon : Pas d'inquiétude. Les services ici de la Commande Publique sauront faire le sourcing nécessaire avant de lancer ce marché, pour vous rassurer sur ce point, M. le Maire et vous dire s'il y a une offre ou pas localement, une offre de qualité et une offre avec plusieurs entreprises ce que nous souhaitons tous.

Je pense que c'est judicieusement que vous avez choisi cette formule mais il faut la choisir plus souvent, parce que je crois réellement que dans la période qui arrive, nos concitoyens qui vont être confrontés à des situations brutales et dramatiques d'emploi auront vraiment besoin de cette commande publique là, et de toutes les autres bien sûr, pour continuer à vivre normalement ici tout simplement.

Monsieur le Maire : J'entends vos argument, mais je ne voudrais pas qu'en voulant être vertueux, on se retrouve dans une situation où on privera peut-être d'emploi quelqu'un qui travaille dans une entreprise qui n'est pas labellisée ou qui n'a pas la possibilité de répondre à l'appel d'offres tel que nous aurions, à ce moment-là, défini.

La presse est présente, nous sommes en direct, mais nous avons des entreprises locales en matière de nettoyage de vêtements, il n'y en a pas 50 si cela les exclut, attention.

En tous les cas, Gilles Rondet qui vous écoute et qui a en charge ces sujets, reviendra vers moi pour qu'on ait une intention bienveillante. De toute façon, sur une information, il n'y a pas de décision à prendre, on va regarder si on peut faire davantage.

## CADRE DE VIE

### **7. Acquisition d'un tènement immobilier situé 7, boulevard du Cimetière à Monsieur VERNUS Jacques - Approbation**

---

Monsieur Lambert : Monsieur Vernus a fait part de son souhait de céder un bien immobilier dont il est propriétaire au 7, boulevard du Cimetière à Roanne, section cadastrée AZ n° 19.

Cette parcelle est un bien atypique d'une superficie de 1 390 m<sup>2</sup> anciennement à usage de commerce de fleurs en boutique et de production horticole. En front de rue et en rez-de-chaussée, il y avait une boutique sur sous-sol de 70 m<sup>2</sup>, une arrière-boutique de 50 m<sup>2</sup> et une serre chauffée attenante de 162 m<sup>2</sup>. Sur cour, quelques serres en mauvais état et ancienne habitation également en mauvais état.

Nous avons souhaité acquérir ce bien dans l'intérêt de notre Ville, car il constitue une opportunité intéressante de par sa situation, il jouxte effectivement le cimetière Saint Claude et se situe à proximité du Service Funéraire Public.

Cette parcelle avait également fait l'objet du Droit de Prémption Urbain Renforcé suivant notre dernière délibération du 5 février 2019. L'objectif étant d'améliorer le stationnement aux abords du Funérarium Municipal. Nous avons en effet identifié une difficulté, puisqu'il y avait tout intérêt à pouvoir bénéficier d'une poche de stationnement supplémentaire contribuant à différents éléments, dans un premier temps améliorer la sécurité routière lors de funérailles, mais également ce boulevard étant un axe entrant et sortant, à forte densité, il fallait en effet le sécuriser davantage.

Mais également l'objectif était d'améliorer l'accès et le stationnement, le faciliter pour les usagers du cimetière, ainsi que les usagers du Service Public Funéraire qui se situe juste en face. Raison pour laquelle, nous avons tout intérêt en effet à acquérir ce bien qui nous semblait une belle opportunité.

Un accord après discussion est finalement intervenu avec le propriétaire pour un montant de 190 000 €.

Monsieur Gerbot : Nous allons nous abstenir sur cette question, parce que nous ne savons pas, nous n'avons pas les tenants et les aboutissants. Nous ne savons pas s'il est bien nécessaire de faire un parking à cet endroit.

Maintenant, s'il s'agit de faire un parking enrobé, est-ce qu'il n'y aurait pas une autre solution, par exemple un parking végétalisé, style dalles alvéolées engazonnées par exemple.

Monsieur le Maire : Je peux déjà vous répondre que maintenant nous sommes contraints, nous nous y plions avec "enthousiasme", chaque fois que nous devons revêtir le sol, nous sommes contraints de faire en sorte de désimperméabiliser, c'est ce qui a été fait côté stationnement de la rue Gambetta, nous sommes désormais sur des systèmes drainants, il n'y a plus d'imperméabilisation. Là le parking, est-ce que ce sera des alvéoles engazonnées, je ne sais quoi, ou est-ce que ce sera un revêtement drainant, il faut maintenant que l'eau qui tombe du ciel retourne à la nappe phréatique. Aujourd'hui c'est quasiment systématique, sur beaucoup de travaux, sauf exception, avec des poids lourds, où là c'est plus compliqué pour des raisons que tout le monde peut comprendre.

Pour l'instant, on n'a pas encore défini quel sera le revêtement mais vous en serez d'abord informés et vous travaillerez cela en commission avec l'Adjoint. Après on aura sur cette partie de parking, bien évidemment de la végétalisation, on ne fait plus rien aujourd'hui qui soit totalement minéral et dépourvu de végétalisation.

L'intérêt de ce tènement est qu'il jouxte le cimetière, on sait que nous avons aussi notamment des visiteurs des cimetières qui sont de plus en plus des personnes âgées, voire très âgées qui ont du mal à circuler, elles rêveraient d'ailleurs de pouvoir rentrer en voiture dans les cimetières, même si nous l'autorisons quelques heures par jour, nous sommes d'ailleurs une des seules villes de France à l'autoriser. On préfère que les gens se garent à toute proximité, il y aura d'ailleurs une porte qui permettra d'avoir l'accès direct au cimetière depuis ce nouveau parking, plutôt que de faire marcher les gens.

Il y a une opportunité immobilière et foncière, nous la saisissons et nous aurons une partie qui sera consacrée à du stationnement géré dans les règles de l'art actuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition de la parcelle située 7, boulevard du Cimetière à Roanne, propriété de Monsieur Jacques VERNUS, cadastrée section AZ n° 19 au prix de 190 000 €.

Le Groupe "Groupe Collectif 88 %" s'est abstenu.

## **8. Acquisition d'une parcelle de terrain située 6, rue Mulsant à Monsieur et Madame PERRUCHOT Yann - Approbation**

---

Monsieur Dorange : A l'occasion de la cession d'une parcelle des époux PERRUCHOT, la Ville de Roanne a renoncé à son droit de préemption. Il a été convenu une rétrocession à la Ville d'une partie de cette parcelle au 5, rue Pierre Semard, d'environ 200 m<sup>2</sup> pour 12 000 € après bornage et division de la propriété.

Il a aussi été convenu qu'après cette acquisition une autorisation de jouissance sera accordée à M. et Mme PERRUCHOT, le temps que la Ville engage ses travaux d'aménagement.

En ce qui concerne les charges, impôts et entretien de la parcelle, la construction d'une clôture séparative, ceux-ci resteront à la charge du propriétaire le temps de la récupération par la Ville.

Monsieur Vanhecke : Ce sujet nous l'avons vu et étudié en commission, on aimerait bien avoir le bien fondé très précis de cette acquisition de cette parcelle de 200 m<sup>2</sup>, sachant qu'il y a une modification parcellaire pour les travaux, mais quels sont véritablement ces travaux ?

Et la deuxième question, pourquoi la famille PERRUCHOT doit poursuivre le règlement des diverses taxes sachant que le modificatif est lui déjà effectué. Quel est cet accord entre la famille PERRUCHOT et la municipalité ?

Monsieur le Maire : Cet accord est celui qu'on vient d'expliquer.

Monsieur Vanhecke : L'expliquer est une chose mais le comprendre.

Monsieur le Maire : La famille PERRUCHOT aurait souhaité conserver la totalité, nous en avons besoin pour harmoniser notre propriété de la Ville à cet endroit-là, forcément dans un accord il y a une discussion, une négociation, et c'est le fruit de cette négociation qui reste, compte tenu des prix vous voyez 200 m<sup>2</sup> 12 000 €, on est donc sur des tarifs qui sont certes pas négligeables, mais qui sont pas non plus délirants, dans un secteur, quand on regarde le prix du terrain qui se vend, il se vend dans ces eaux-là.

Je ne sais pas quoi vous dire de plus, il me semble que, et à la commission et là avec le projet de délibération, sont suffisamment clair, je ne vois pas quoi vous dire de plus.

Ils ont accepté la partie fiscale, qui nous va bien.

Monsieur Vanhecke : Oui, mais vous n'expliquez pas véritablement le pourquoi de l'acquisition.

Monsieur le Maire : Pour mettre en cohérence notre bien, nous sommes propriétaires de terrain, je me rappelle être allé sur place à l'époque, on était prêt à racheter la totalité mais ils souhaitaient eux-aussi acheter cette totalité. On a trouvé un accord pour que, et les projets de la Ville de Roanne puissent se faire, et les leurs. Cela veut dire que chacun a fait un pas vers l'autre pour éviter d'avoir à racheter un bien plus important et rentrer dans une procédure.

Monsieur Vanhecke : Oui, mais vous dites un projet, mais quel est votre projet ?

Monsieur le Maire : Le projet n'est pas encore défini, mais vous avez bien vu que sur la rue Pierre Semard, nous avons des tènements qui sont aujourd'hui disponibles, il y a beaucoup, comment dire, je ne veux pas dire de "dents creuses", c'est très découpé, il faut petit à petit qu'on arrive à lisser le terrain pour qu'il y ait une vraie cohérence, afin justement d'avoir demain un projet de construction d'immeubles.

On a eu l'immeuble du C.M.P.P. qui s'est construit, moi ce que je souhaite c'est que dans la continuité sur les terrains dont la Ville est propriétaire, il y ait d'autres constructions qui seront en face de la gare et de la gare routière, et pour cela il faut qu'on achète des petits bouts de terrain, parce que l'on a des zigzags, on le voit d'ailleurs, qui ne sont pas très cohérents.

Après je veux bien que Mme Aurelle en charge du foncier, vous appelle pour vous donner tout l'éclairage que vous pourriez avoir, mais cette fois d'un point de vue plus technique, cela ne pose pas de difficulté.

Monsieur Vanhecke : Donc là, c'est la première étape ?

Monsieur le Maire : Sûrement, on n'ira pas au-delà de ces tènements-là, on ne va pas acheter les vêtements Philippe. On va garder ce cône qui est ici, après le cône il faut qu'on le mette un peu en cohérence afin d'avoir un terrain qui soit lui-même cohérent pour demain avoir un projet de construction. L'objectif n'est pas d'aller jusqu'au bout du cône, sûrement pas, parce qu'on aurait beaucoup d'acquisitions à faire et chères en plus, parce qu'il y a eu beaucoup de travaux faits récemment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition du bien cadastré section AX n° 1364, au prix de 12 000 €.

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

**9 Acquisition amiable du fonds de commerce de la Société MDBB situé 16, rue Anatole France/1, rue Joseph Déchelette - Protocole d'accord transactionnel avec Monsieur et Madame DESCHAMPS et la SELARL BERTHELOT - Approbation**

---

Madame Rotkopf : J'aurais voulu vous offrir une version courte, mais comme on frôle la saga, il faut quand même que je vous explique un petit peu tous les tenants et aboutissants de cette acquisition.

La Ville de Roanne a engagé, il y a déjà quelques années, une réflexion autour du Musée Déchelette et dans ce cadre-là, la Ville avait fait l'acquisition du local situé à l'angle de la rue A. France et de la rue J. Déchelette occupé par la société MDBB, plus connu sous l'enseigne Pizzeria Capucine.

Cette société a été placée en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce le 12 février 2020, et Maître BERTHELOT a été désigné mandataire liquidateur.

Dans le cadre de sa liquidation, il a décidé de mettre en vente les éléments du fonds de commerce et notamment le droit au bail.

M. et Mme DESCHAMPS ont donc décidé d'acquérir par l'intermédiaire de la société FM CONSEILS, ce droit au bail pour un montant de 10 000 € outre 4 000 € de commission intermédiaire.

Lorsque Maître BERTHELOT a reçu cette offre, il a tout de suite établi une requête en ce sens auprès du juge-commissaire de la liquidation judiciaire et ce le 17 juin 2020.

La commune de Roanne souhaitait récupérer évidemment la jouissance de son local et n'a pas eu connaissance de la publication de l'offre faite par Maître BERTHELOT.

De surcroît, nous n'avons pas été consultés sur la cession du bail alors qu'une clause du contrat locatif nécessite un tel agrément écrit et préalable.

Aussi, la Ville de Roanne a été contrainte d'interjeter appel le 10 juillet et dans ce contexte, il a fallu trouver un accord, et l'accord fut trouvé effectivement avec les différentes parties. Je vais vous faire le détail de cet accord.

La commune de Roanne entend acquérir de gré à gré et de manière tout à fait amiable ce fonds de commerce. M. et Mme DESCHAMPS ont accepté de renoncer à se prévaloir de l'application de l'ordonnance du juge-commissaire et donc à rétrocéder le fonds de commerce à la Ville de Roanne. Maître BERTHELOT a accepté la renonciation avec effet au 1<sup>er</sup> juillet de la part de M. et Mme DESCHAMPS. La Ville de Roanne versera à Maître BERTHELOT la somme de 10 000 €, le prix accordé par M. et Mme DESCHAMPS pour ce fonds de commerce hors droits d'enregistrement. La Ville de Roanne versera à M. et Mme DESCHAMPS, en plus de ces 10 000 €, au mandataire 3 600 € à titre d'indemnisation transactionnelle et définitive. M. et Mme DESCHAMPS feront donc leur affaire personnelle d'une éventuelle indemnité à la société FM Conseils, qui était l'intermédiaire. La Ville prend à sa charge tous les impôts, contributions, frais, droits, honoraires de la vente et toutes les sommes qui seraient à payer ultérieurement. La Ville se désiste de son appel à la Cour d'Appel de Lyon.

En ce sens, un protocole transactionnel strictement confidentiel a été consenti.

Monsieur Vanhecke : Concernant cette acquisition, nous souhaiterions connaître aussi votre projet concernant la remise en place de ce musée, de cette restauration, de sa refonte. Comment cette acquisition sera intégrée dans ce projet, est-ce qu'on a une visibilité, une lisibilité sur ce projet ?

Monsieur le Maire : Pas encore. Tout dépendra du rythme auquel nous allons pouvoir acquérir les biens immobiliers et éventuellement fonds de commerce qui se situent rue A. France, rue J. Déchelette et rue Beaulieu, puisque vous savez que nous avons un droit de périmètre renforcé sur ce périmètre qui comprend les trois rues. Pourquoi ? Et bien pour pouvoir acquérir mais en y mettant le temps, cela prendra forcément peut-être 5 ans, 10 ans, 15 ans peut-être je n'en sais rien, peut-être que cela ira plus vite, donc l'ensemble des biens de façon à pouvoir dégager ce qui est aujourd'hui le Musée Déchelette, avec l'Hôtel de Valence en particulier.

Parallèlement à cela, nous avons commencé, la précédente Conservatrice a commencé de travailler sur un projet scientifique et technique qui vise à remettre le Musée Déchelette à niveau tel qu'il devrait l'être, il ne l'est pas sur le plan de la sécurité, de l'accessibilité, il ne l'est pas non plus sur le plan du confort des expositions, en particulier les expositions temporaires mais également des expositions habituelles, et il ne l'est pas non plus sur le plan des réserves.

Tout cela nécessite un investissement important que nous avons décidé d'engager et nous avons porté à la connaissance des Roannais le projet lorsque nous étions en campagne électorale. Nous avons effectivement un P.P.I. qui prévoit un budget de l'ordre de 10 à 12 millions d'euros sur la rénovation, la mise en accessibilité, la modernisation de l'Hôtel de Valence et donc du Musée Déchelette.

A côté de cela, il y a un projet d'une salle d'exposition temporaire qui serait déportée sur le site de la place de la Loire, l'Esplanade des Mariniers, mais ça c'est quelque chose de complémentaire par rapport à votre question.

Aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de vous dire précisément à quoi cela va ressembler, puisque nous avons, vous le savez, subi le départ de la Directrice du Musée. Nous avons recruté un nouveau Conservateur qui est arrivé le 31 août, et qui va s'atteler à proposer un projet qui servira de base à un concours d'architectes qui sera lancé. Là encore, les membres de la commission culture, de la commission urbanisme seront saisis puisqu'on devra certainement recruter une maîtrise d'ouvrage, lancer un concours et ensuite mettre en place les outils et les financements de ce projet important pour la mandature.

Voilà aujourd'hui ce que je peux vous dire. C'est l'esprit, c'est de voir dégager l'Hôtel de Valence, aérer l'Hôtel de Valence, pour cela il faut démolir tout autour jusqu'à peu près et y compris la Croix Rouge, avec lequel nous sommes en discussion sur la rue Beaulieu, la partie de la rue A. France et la partie qui remonte jusqu'à l'ouverture, qui avait été faite sous le mandat de Mme Déroche, du jardin de la rue Déchelette. Avez-vous suffisamment d'éléments ?

Madame Riamon : Cela donne envie. Moi j'aimerais bien qu'on avance sur ce projet et vous le savez. Le projet du Musée et le projet de la restructuration, cette O.A.P. est intéressante et importante pour l'attractivité de notre ville et sa respiration. J'espère qu'elle intégrera une végétalisation qui s'insère dans la continuité du Jardin du Musée et de la Place des Promenades, car là on a déjà un patrimoine végétal de qualité.

Est-ce que cette opération est inscrite, M. le Maire, dans le projet Cœur de Ville ?

Monsieur le Maire : La réponse est effectivement qu'elle est inscrite, c'est un grand mot puisqu'on n'inscrit pas, mais elle est dans le périmètre de Cœur de Ville, elle bénéficiera des financements de Cœur de Ville. Il faut savoir aussi qu'elle est d'ores et déjà fléchée par la D.R.A.C. et par la Région dans le cadre du futur contrat de plan Etat-Région, c'était notamment l'action qu'a menée l'ancien Préfet Evence Richard, nous sommes, c'est pas encore fait, mais nous sommes parmi les projets qui seront retenus et proposés par la D.R.A.C., notamment dans le cadre du contrat de plan Etat-Région, sur la globalité avec aussi la salle d'exposition temporaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition du fonds de commerce de la société MDBB au prix de 10 000 € net vendeur auquel s'ajoute la somme de 3 600 € pour les frais annexes, ainsi que le protocole transactionnel à intervenir avec Monsieur et Madame DESCHAMPS et la SELARL BERTHELOT.

## **10. Cession d'une parcelle de terrain située 10, rue Général Giraud à la SCI AVOLYON - Approbation**

Madame Prost Mallet : La société AVOLYON souhaite acquérir une parcelle de terrain d'une superficie de 990 m<sup>2</sup> qui est la propriété de la Ville de Roanne, elle est située au 10, rue Général Giraud à Roanne.

En effet, la SCI AVOLYON a pour projet la construction d'un bâtiment artisanal, divisé en 3 lots, avec aménagement d'une zone de parking et de circulation en front de rue.

La Ville de Roanne a répondu favorablement à cette demande d'acquisition pour un montant de 70 000 € H.T. conformément à l'estimation du service des Domaines. La SCI AVOLYON a accepté cette proposition.

Monsieur Gerbot : Comme vous le savez, l'une de nos priorités est d'aider effectivement les personnes les plus démunies, les plus défavorisées. Or, il se trouve que nous avons appris, en ayant eu un contact avec M. Jayol, que Notre Abri, donc Phare en Roannais, aurait voulu acquérir cette parcelle pour s'agrandir. Sachant également que M. Jayol désirerait s'entretenir avec vous, nous vous demandons, si possible, de reporter cette délibération à une séance du Conseil Municipal suivant.

Monsieur Vanhecke : La question était simplement de savoir exactement ce qu'était un bâtiment et une activité artisanale, puisque cela veut tout dire, c'est un terme généraliste.

Nous avons appris aussi en commission que cette mise en place d'immeubles apporterait des emplois, 10 *a priori*, mais quelles activités et quels types de structure auront nous dans cette zone artisanale ?

Monsieur le Maire : Sur les activités ici, tant qu'elles ne sont pas décidées, je ne peux pas malheureusement publiquement dans ce Conseil, préjuger et vous donner des noms en activité, des noms d'entreprise. Je n'ai pas en tous les cas l'autorisation de le faire. L'investisseur, lui, investit, je ne pense pas qu'il investit pour avoir un bâtiment vide, je crois savoir, mais là encore ce ne sont que des choses qui restent encore à conclure, qu'il y a des activités, on va dire dans le bâtiment, dans le commerce lié au bâtiment, il y aurait 3 sociétés qui prendraient une part chacune de ces 800 m<sup>2</sup>.

Sur la question abordée par M. Gerbot, j'ai reçu effectivement un mail de M. Jayol m'intimant, me suppliant de retirer cette délibération. J'ai souhaité prendre contact par téléphone avec lui, je l'ai donc appelé avant-hier à 17 heures 21, il n'a pas pu me répondre, il en a tout à fait le droit et je lui ai donc fait un mail hier pour lui dire que je ne le ferai pas.

Pour une raison simple, c'est que nous vendons ce terrain pour un projet qui a déjà acheté le terrain d'à côté. C'est-à-dire que le projet ne peut être réalisé qu'avec les deux terrains pour construire ces 800 m<sup>2</sup>. Vous voyez bien que c'est une surface de 990 m<sup>2</sup>, vous ne pouvez pas construire un bâtiment de 800 m<sup>2</sup> sur 990 m<sup>2</sup>, ou alors il n'y a pas d'accès aux véhicules, il n'y a pas de stationnement.

La SCI AVOLYON a d'ores et déjà acquis un terrain qui est à côté, qui appartient à un privé, et elle s'est tournée vers la municipalité sachant que nous sommes ici sur une zone qui était dévolue à accueillir de l'activité à vocation économique artisanale et commerciale. Nous y retrouvons Bricorama, la carrosserie Brossette, on se retrouve sur des parcelles qui n'étaient pas destinées à l'habitat.

Il se trouve qu'au mandat précédent, la municipalité précédente a souhaité faire utiliser une parcelle pour y mettre de l'habitat. Je ne conteste pas la nécessité de construire ce qu'a fait Notre Abri à l'époque, mais c'était un peu incongru on va dire, de mélanger ces deux types d'activités, alors qu'on était sur une zone réservée pour de l'activité économique.

J'ai répondu à M. Jayol que si je retirais de l'ordre du jour et que nous ne vendions pas, nous faisons capoter le projet, avec une S.C.I. qui est déjà propriétaire d'un terrain et qu'elle serait contrainte de le revendre.

A côté de cela, ce dossier est ancien, je n'ignore pas la volonté désormais de Phare en Roannais, puisqu'ils ont été contraints par le Sous-Préfet, de fusionner avec la Boutique Santé, d'agrandir ou de trouver ailleurs, des locaux. Sauf que sur le terrain actuel qui abrite la construction de Notre Abri, il y a la place de construire les locaux nécessaires à la Boutique Santé. Il n'y a pas besoin d'avoir un terrain supplémentaire.

Le dilemme aujourd'hui c'est que le terrain et la construction appartiennent à un bailleur public qui s'appelle Cité Nouvelle. Je me suis rapproché, c'est dire que je souhaite que le projet aboutisse, le projet de Phare en Roannais, je me suis rapproché de Cité Nouvelle pour voir avec eux dans quelles conditions ils pourraient agrandir le bâtiment qui sert à Notre Abri pour accueillir la Boutique Santé. C'est ce qui semble aujourd'hui poser problème à Phare en Roannais, puisque Phare en Roannais souhaiterait être propriétaire de l'agrandissement alors qu'ils ne sont pas propriétaires du principal, et ce que Cité Nouvelle est visiblement peu encline à accepter ou s'ils devaient être locataires, ils considèrent avant même que le projet soit fait que cela serait trop cher.

C'est une affaire à débattre, après je ne suis pas inquiet sur la capacité de Phare en Roannais à financer ou la construction ou la location. Je voudrais quand même porter à votre connaissance que les chiffres 2019 de Phare en Roannais sont loin d'être une association en difficulté financière. Pour votre information, au 31 décembre 2019 on note un fonds de roulement de Phare en Roannais qui s'élève à 923 965 €, et quant à la trésorerie à la même date, elle s'élève à 1 066 589 €, je connais peu d'associations dans le domaine caritatif qui peuvent se prévaloir d'une trésorerie de plus d'1 million d'euros. Donc, je pense que nous n'allons pas empêcher quoi que ce soit avec Phare en Roannais, en vendant le terrain ce soir à un investisseur qui veut permettre de développer les emplois.

Vous avez dit en préambule que vous étiez animés par une volonté de venir en aide au plus démunis, vous avez raison, mais une façon aussi de venir en aide au plus démunis c'est de faciliter la création d'emplois. Le projet qui sera porté, grâce à la vente de ce terrain, va permettre aussi de créer une dizaine d'emplois et cela me paraît tout aussi louable.

Madame Riamon : Je reprendrai le terme de Mme Rotkopf pour juste indiquer qu'il y a quelques éléments à verser au pot commun de notre discussion qui remontent à une dizaine d'années M. le Maire, et vous étiez au sein du Conseil Municipal, et vous n'avez jamais été d'accord avec nous sur la position que nous avons prise à ce moment-là.

A cette époque, l'association Notre Abri était en grande difficulté et nous avons monté cette opération avec Cité Nouvelle, avec l'appui de l'Etat et à la demande de l'Etat. A l'époque, je crois me rappeler que c'était Joël Mathurin, qui était le Sous-Préfet en exercice, et nous avons tout fait en tant qu'Agglomération et Ville de Roanne pour que ce projet aboutisse, parce qu'il nous semblait important que les personnes bénéficiaires de l'accompagnement de l'association Notre Abri par mission de l'Etat, qui est une mission d'insertion sociale avant tout puis professionnelle, soit dignement et dans le respect des règles de sécurité de base accueillies à Roanne.

Notre propre objectif, et ce n'est peut-être pas le vôtre et je peux le comprendre, c'est que cet accueil à la demande de l'association se réalise au cœur même de la ville, proche de la gare, nous avons là à faire à des personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion, et aussi parce qu'ils souhaitaient le faire au plus près de leur implantation historique. Voilà pourquoi nous avons pris le choix, et vous n'étiez pas d'accord, d'utiliser ces parcelles qui nous appartenaient pour implanter l'établissement actuel de Phare en Roannais.

Ceci appelant cela, aujourd'hui Phare en Roannais qui va devoir intégrer l'accueil de jour à son corps défendant, puisque l'accueil de jour est à l'hôpital et Mme Robin le sait très bien, il ne coûte pas cher pour le coup car il est à l'intérieur de l'hôpital, donc Phare Roannais se prépare avec les moyens qui sont les siens, j'ai bien entendu et je me réjouis du redressement de cette structure pour laquelle on a eu beaucoup d'appuis et beaucoup de soutiens à l'époque. Phare en Roannais se prépare, et c'est normal, à relocaliser l'accueil de jour dont elle est aujourd'hui chargée.

Si j'ai bien compris, les bénéficiaires de l'accueil de jour, ce n'est pas du tout pareil ou pas les mêmes, et puis ce n'est pas du tout le même mode de vie que ce qu'on a à Notre Abri, pour la partie hébergement longue durée. Moi j'entends ce que dit l'association et je trouve important que vous l'entendiez aussi, et que vous regardiez au mieux les solutions à lui apporter.

Après en ce qui concerne le terrain économique, moi je suis très sensible comme vous au terrain économique, vous aviez déjà pris une délibération concernant une certaine entreprise Fréchet, qui n'a rien à voir avec M. Fréchet. J'ai bien souvenir de cette délibération, il y a 3, 4 ans à peu près de mémoire. Je ne me situe pas très bien par rapport au projet Fréchet déjà pour commencer, excusez-moi.

Monsieur le Maire : Le projet Fréchet a été abandonné.

Madame Riamon : Ok, c'est bien la même parcelle que celle qu'on avait attribuée, enfin que vous avez attribuée puisque nous avons été réservés déjà sur cette attribution pour les mêmes raisons.

On suit chacun notre idée, on n'a pas la même idée, mais le fait est que nous avons du foncier économique juste de l'autre côté de la rue, qui pour le coup alors a coûté très cher à dépolluer, j'en parle en connaissance de cause, j'ai été Adjointe aux Finances à ce moment-là et cela nous a coûté à nous la Ville de Roanne 1 million d'euros pour dépolluer l'hectare ex-T.A.R..

Il y a encore de la place sur ce foncier économique, qu'est-ce qui nous empêche et je vous l'avais déjà dit à l'occasion de l'attribution Fréchet, de faire les deux, du foncier économique parce qu'on en a besoin, c'est intéressant d'avoir du foncier économique en centre-ville, je ne reviens pas sur la discussion que nous avons eu sur l'implantation de ..., aidez-moi M. le Maire, de ... informatique qui est allée à Nexter, j'ai un trou.

Monsieur le Maire : Moins de 3 minutes Mme Riamon.

Madame Riamon : Oui, la grosse entreprise qu'on voulait mettre à cette endroit-là à côté de la gare, qui n'a pas pu l'être pour des raisons de PAT, de zonage PAT, on a ce foncier économique. Vous pouvez mettre les activités économiques sur le tènement ex-Arts Textiles, voire même peut-être sur un bout du tènement ex-TAR maintenant, c'est quand même valable je crois cet emplacement, et puis répondre à la demande proportionnée, adaptée de Phare en Roannais qui a bien spécifié qu'il pouvait payer, ce n'est pas le problème.

Monsieur le Maire : J'ai peur que nous nous comprenions pas. Phare en Roannais peut très bien aujourd'hui décider, en lien avec Cité Nouvelle qui est d'accord, d'agrandir et d'accueillir l'accueil de jour sur le terrain actuel qui est occupé par Phare en Roannais, il y a la place. Le problème est réglé, faut juste avoir la volonté de le faire à cet endroit-là. Il n'y a pas besoin d'avoir un terrain supplémentaire. Nos points de vue ne divergent pas tant que cela Mme Riamon.

Madame Riamon : Est-ce que vous allez poursuivre la discussion avec Phare en Roannais là-dessus ?

Monsieur le Maire : Bien sûr ! Il n'y a pas de difficulté, d'autant plus maintenant que je sais qu'ils font 123 000 € de résultat net chaque année. Je pense que l'assemblée est éclairée.

M. le Maire met cette délibération au vote :

POUR :	33 voix (Groupe Majorité + M. Iacovella)
CONTRE :	3 voix (Groupe A Gauche pour Roanne)
ABSTENTION :	3 voix (Groupe Collectif 88 %)

Le Conseil Municipal décide d'approuver la cession à la SCI AVOLYON, représentée par Sylviane et Philippe BONNIN ou toute autre société qui se substituerait, de la parcelle de terrain située 10, rue Général Giraud à Roanne, cadastrée section AC n° 238 au prix de 70 000 € H.T., dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

### **11. Déclassement, désaffectation et cession d'un délaissé du domaine public situé 30-36, rue Antoine Chaperon à la SARL FAUSTINE HOME - Approbation**

---

Monsieur Lassaingne : Monsieur Guillaume NARELLI, gérant de la SARL FAUSTINE HOME, qui mène un projet de réhabilitation de l'ancienne usine DESARBRES a sollicité la Ville de Roanne pour l'acquisition d'une bande de terrain située rue A. Chaperon, d'une surface de 426 m<sup>2</sup>, propriété du domaine public de la Ville de Roanne, et qui lui permettrait la réalisation d'accès à ses futurs logements.

La Ville de Roanne a répondu favorablement à cette demande d'acquisition pour un montant de 5 000 € conforme à l'avis des domaines.

Monsieur le Maire : Vous voyez c'est vraiment une rectification et une mise en cohérence de terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à la SARL FAUSTINE HOME, représentée par son gérant, Monsieur Guillaume NARELLI ou toute autre société qui se substituerait, de la parcelle de terrain située rue Antoine Chaperon d'une superficie de 426 m<sup>2</sup>, cadastrée section AN n° 1020, dire que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

## **12. Création d'une unité de méthanisation de boues de station d'épuration et de biodéchets - Demande d'autorisation environnementale au regard de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) - Avis**

---

Monsieur Bost : Roannais Agglomération a été labellisée depuis 2014 TEPOS (Territoire à Energie Positive) et l'idée est de couvrir d'ici 2050, 50 % des besoins énergétiques du territoire avec la production d'énergies renouvelables, d'où les nombreux projets de parcs éoliens, de centrale photovoltaïque, et ce soir de méthaniseur qui ont lieu sur le territoire de Roannais Agglomération.

En parallèle à cela, vous le savez, Roannais Agglomération exerce une compétence assainissement, et dans ce cadre dispose d'une station d'épuration sur le territoire de la Ville de Roanne qui génère environ 10 000 tonnes de boues d'épuration qui sont aujourd'hui valorisées à hauteur de 55 % en épandage agricole et 45 % en compostage.

L'idée de ce méthaniseur dont on parle ce soir, c'est d'utiliser ces boues et ces graisses de la station d'épuration de Roanne pour produire du biométhane, qui serait réinjecté directement dans le réseau de gaz naturel.

En parallèle à cela, un gisement de biodéchets locaux va compléter également l'installation pour produire du biométhane.

Un appel d'offres a été lancé dans le cadre de cette installation de méthanisation et c'est la SAS ROANNE BIOENERGIE qui a été retenue. Cette SAS est composée à 50 % de Suez Eau France, à hauteur de 35 % d'Engie Bioz, et à hauteur de 15 % d'une entreprise locale à savoir BM Environnement. La durée de la D.S.P. sera de 18 années.

Cette installation de méthanisation est concernée par la réglementation environnementale et notamment la réglementation liée aux installations classées pour l'environnement sous le régime de l'autorisation pour les rubriques 2 781 pour les activités essentiellement de méthanisation, et par la rubrique 3 532 concernant la valorisation des déchets non dangereux. Elle est aussi concernée sous le régime de la déclaration I.C.P.E. pour la rubrique 4 310 pour l'utilisation de gaz inflammables, pour la production de gaz inflammables en l'occurrence.

Il y a une petite erreur dans la délibération, elle est concernée aussi par la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature IOTA loi sur l'eau et non de la nomenclature I.C.P.E. sous le régime de la déclaration concernant les rejets d'eaux pluviales. Pour votre information, cette erreur la rubrique 2 150 de la réglementation I.C.P.E. concerne l'élevage de coléoptères, diptères, et orthoptères.

Le dossier I.C.P.E. a été déposé une première fois en octobre 2019 puis en juin 2020 et dans la mesure où elle est soumise à autorisation, une enquête publique a été lancée et a eu lieu du lundi 3 août au lundi 7 septembre 2020. Le dossier était consultable en mairie de Roanne et ce soir, nous sommes concernés pour donner un avis dans le cadre de la suite de cette enquête publique.

Le projet se situera rue de l'Oudan à Roanne dans la zone industrielle de Mâtel, le long du Canal de Roanne à Digoin en face de la station d'épuration. Le site est accessible par la voie desservant l'usine SOFIDEL.

Seront implantés l'unité de méthanisation avec 2 filières, une pour les boues et graisses de STEP de Roanne, l'autre pour les autres déchets et notamment les biodéchets locaux qu'on évoquait tout à l'heure, et plusieurs équipements annexes.

Ce projet contribue au développement des énergies renouvelables du territoire.

C'est l'équivalent de la consommation de 2 100 foyers qui sera injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel. Il permet également de traiter les boues d'épuration et nous permettra de réduire d'environ un tiers les volumes de ces boues et diminuer les odeurs associées.

Une réduction de l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 8 000 teqCO<sub>2</sub> est d'ores et déjà actée.

On aura une valorisation agricole des digestats sur 46 exploitations.

Ce projet s'inscrit sur une friche industrielle polluée compatible avec le projet d'Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS), dans un secteur peu habité. Ce projet a fait l'objet de participation des membres de différents Conseils de Quartier, avec notamment aussi des visites de sites équivalents sur le territoire national.

Madame Riamon : M. le Maire, je vais dire "je", parce que j'ai vu publiquement que j'étais critiquée au fait que je disais "je", mais là je vous assure que mes collègues m'ont dit "ça c'est pour toi ce dossier", et j'adore les dossiers d'I.C.P.E. par vocation professionnelle et aussi par intérêt pour le développement de notre territoire.

Nous avons été nombreux, et j'en faisais partie, à voter pour ce méthaniseur. J'ai participé de près au lancement des études préalables, et je me suis réjouie du fait qu'il ait abouti dans les conditions dont vous l'avez imaginé avec un progrès par rapport à d'autres projets d'énergies renouvelables, sur lesquels M. le Maire, M. le Président, nous n'avons pas été d'accord, non pas sur la production d'énergies renouvelables, mais de la manière de gérer et d'exploiter l'entreprise associée à cette production.

Là dans le cas précis, j'étais réservée sur le fait que vous le confiez à Suez, mais à l'Agglomération vous avez prévu qu'au bout de 15 ans, elle en redevienne propriétaire, ce qui m'avait paru positif dans l'esprit, mais un peu plus tôt, je vous l'avais dit publiquement et du coup j'ai voté pour.

Et voilà que l'entreprise que vous avez choisie n'est pas à la hauteur de la situation. J'imagine que pour vous, M. le Président, c'est décevant. J'ai vu dans la presse que vous en étiez agacé et je vous comprends. Je ne trouve pas normal qu'un groupe de la qualité de Suez, avec les compétences et les ressources qu'on lui connaît, en tous les cas moi je le voyais comme cela, loupe à ce point-là son dossier installation classée.

C'est pas compliqué et c'est ce que dit le rapport de l'Inspecteur ou de l'Inspectrice des installations classées, quand il redemande des affirmations et des compléments d'informations dans le dossier, je vous remercie M. Castells de me l'avoir fait passer lundi, dans le dossier d'installation classée, dans un équipement de ce type-là, tout le monde le sait enfin tous ceux qui sont spécialistes de ce sujet-là le sait, mais les riverains le savent aussi, il y a 5 points sensibles : les odeurs de la matière organique quand elle arrive et quand elle repart, le principe de Lavoisier s'applique, "rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme" donc il repart de la matière, transformée, stabilisée en moindre quantité mais il repart de la matière, et les odeurs de gaz de méthane qui sont, au passage, dangereux, c'est un gaz dangereux.

On voit que là-dessus que le dossier a dû être reconstitué, les camions avant et après, toutes installations de déchets a sa noria de camions, c'est constitutif du traitement des déchets, l'intégration paysagère, bon ok, on est sur un site industriel ça ira de mon point de vue, ça pourrait être mieux, mais je ne sais si cela sera blanc ou vert. J'avais vu des photos où c'était vert, c'était mieux, et puis les digestats dans un méthaniseur enfin cela va de soi, et qu'est-ce qui manque dans le dossier les plateformes de reprise des digestats et les plans d'épandage. C'est quand même fantastique.

Les compléments ont été apportés, tant mieux. Je vois que vous avez fait des réunions publiques à ce sujet, et vous avez dû, j'imagine donner un peu d'énergie pour convaincre aussi les élus de l'Agglomération qui, je pense, étaient vraiment pour ce projet et ont été déçus.

A ce jour, je constate dans le dossier les compléments apportés, je regrette que cela n'ait pas été du premier coup, et je vous demande au sein de l'Agglomération de mettre des moyens de contrôle de tierces parties indépendantes sur la réalisation de cette D.S.P., en particulier tous les contrôles environnementaux de risque industriel et de santé, sinon nous perdrons la bataille des énergies renouvelables, et nos concitoyens, les riverains n'auront plus confiance en ces projets, et j'en parle en connaissance de cause.

Pour finir, nous voyons combien il est difficile au niveau de la Région et au sein de la commission Environnement à la Région, j'y participe très régulièrement, j'y suis toujours présente, dans le schéma régional de la biomasse nous avons des difficultés à sortir des projets de méthanisation. C'est dommage parce que c'est un lieu de valorisation des déchets et de production de gaz avec utilisation directe de l'énergie, on ne peut pas faire mieux en matière d'énergie renouvelable, donc si on ne met pas les moyens, si vous ne mettez pas les moyens de contrôle, on perdra la confiance des citoyens, on ne pourra plus avancer sur ce type de dossier dans le Roannais et ailleurs.

Monsieur le Maire : 3 minutes 35. Mme Riamon, vous êtes comme moi une fervente défenseur des énergies renouvelables, vous l'avez rappelé, ce projet est un projet ancien que Christian Avocat, fin d'année 2013, m'avait confié en me disant avant même l'élection, tout l'intérêt qu'il y portait.

Nous sommes en 2020, depuis 7 ans avec un soutien actif de nos services et Olivier François, Directeur Général Adjoint de Roannais Agglomération, est présent et pourra répondre à des questions techniques si nécessaire, sous sa houlette nos services travaillent et travaillent bien.

Nous sommes sur le point de sortir un projet extrêmement vertueux.

Vous avez parlé de ne pas perdre la bataille de l'opinion, mais ne commençons pas par perdre la bataille de l'opinion avant même de l'avoir menée. C'est-à-dire que laisser supposer avec des termes que je trouve excessifs que cette opération générerait des nuisances qu'elle ne générera pas, est déjà tendancieux.

Vous venez d'employer un mot qui m'a choqué, vous parlez de noria de camions, combien de camions Olivier par jour ? A peine une dizaine de camions par jour. Faites le calcul des camions que nous avons à l'intérieur de la ville ou sur nos routes périphériques. Arrêtons de faire peur, de donner du grain à moudre alors qu'il n'y en a pas, il n'y a pas de noria de camions, il y aura dix camions par jour.

Arrêtons de considérer que les boues qui vont être traitées sentent mauvais à des kilomètres, ce n'est pas vrai. Les boues vont arriver par canalisation, je dis bien par canalisation de la station d'épuration passant sous le fleuve, sous le canal pour arriver directement dans les cocottes minutes qui vont être construites. Où y aura-t-il des odeurs ? Aucune. Les boues, une fois qu'elles auront fermenté et qu'elles auront créé le gaz qui va être injecté directement dans le réseau, c'est-à-dire s'enlacer, vous avez parlé de méthane, c'est un gaz dangereux, là-encore vous affolez les populations pour rien. Ce gaz bien sûr comme n'importe quel gaz, il brûle, il explose, c'est un gaz effectivement et d'ailleurs c'est pour cela qu'on le fabrique, c'est pour faire de la chaleur.

Ce gaz va être maîtrisé, transmis et réinjecté dans le réseau par des canalisations. Bien sûr, on peut avoir un tremblement de terre et avoir des canalisations de gaz qui se rompent, comme cela arrive, mais normalement si cela n'arrive pas, pas d'échappement de gaz intempestif.

Après vous avez des boues qui ont été réduites, qui ont livré leur méthane et qui vont partir par camions là encore, avec des chargements à l'intérieur et qui vont partir sur une plateforme de stockage.

Aujourd'hui il faut savoir que les boues sont d'ores et déjà épandues chez les agriculteurs roannais, et comment sont-elles épandues parce qu'on ne peut pas les épandre tout le temps, vous le savez mieux que moi, à n'importe quel moment de la saison, et bien elles sont déposées en bout de champs à l'air libre et dans une quantité qui est de 73 000 tonnes qui sont aujourd'hui mis à l'air libre sur des champs en attendant d'être épandues, et là elles vont être réduites, asséchées, désodorisées en grande partie et ne seront pas mises à l'air libre puisqu'elles vont être mises sur des plateformes de stockage, et c'est ce qui a fait débat.

Je rappelle qu'il y aura une enquête publique spécifique pour les deux plateformes de stockage. Ce que moi j'ignorais d'ailleurs, et c'est cela qui m'a fait que je me suis justement dit agacé, la façon dont Suez a conduit l'enquête publique, c'est que je pensais qu'il n'y avait qu'une seule enquête publique, je pensais que le problème des plateformes de stockage ne serait pas abordé dans l'enquête publique du méthaniseur mais dans l'autre, et cela a été aussi abordé, mais ce sera traité à part.

Tout cela pour dire que ce que nous allons faire c'est beaucoup mieux que ce qui est actuellement fait, et c'est cela dont on peut se réjouir. J'aimerais juste qu'on en revienne à des situations factuelles, qu'on explique les choses et comme nous l'avons d'ailleurs fait avec les habitants du quartier, en particulier du quartier du Parc et qui sont allés voir y compris à l'étranger comment cela se passait, quelles étaient les odeurs, il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des trucs qui volent en l'air, il n'y en a pas. Bref aujourd'hui, je sens bien qu'il y a toujours des gens qui voudraient qu'on soit 150 % vertueux, c'est pas possible, 100 % c'est déjà pas mal, on n'y arrivera pas, mais voilà les choses sont bien faites. Il y a eu une erreur de communication du groupe Suez, je leur ai passé un "ratichon", ils ont rectifié le tir, les choses vont dans le bon sens. De grâce, dans vos commentaires, évitez de noircir le tableau, merci.

Madame Riamon : M. le Maire, excusez-moi mais vous devez vous tromper d'interlocutrice. En aucun je ne cherche à affoler qui que ce soit. Mon métier pendant 13 ans a été de faire de la médiation environnementale en faveur, et je dis bien en faveur de projet de ce type-là. Je n'ai simplement que lister ce qu'un ingénieur comme moi, néanmoins élue locale porte l'attention à la lecture d'un dossier d'installation classée comme celui que vous nous avez transmis, alors je ne peux pas accepter que vous ayez déformé mes propos, ou alors je me suis très mal fait comprendre.

Monsieur le Maire : N'avez-vous pas parlé de noria de camions ?

Madame Riamon : Oui absolument, c'est le terme qu'on utilise même dans le dossier d'installation classée. Excusez-moi c'est un terme technique.

Monsieur le Maire : Il faut conserver du sens aux mots dans la langue française.

Madame Riamon : Je me suis peut-être mal fait comprendre, mais ici jamais dans ma profession, ni en tant qu'élue je n'ai fait quoi que ce soit pour affoler des populations sur quelque sujet que ce soit. Je pense que vous vous êtes trompé d'interlocutrice, je ne suis pas la personne qui affole qui que ce soit.

Monsieur le Maire : Dont acte, c'est très bien.

Madame Riamon : J'ai toujours eu des propos modérés à ce sujet. Je disais simplement que mon analyse du dossier portait sur ces points-là comme n'importe quelle, et j'ai spécifié comme n'importe quelle personne connaissante de la technique de ce dossier et je pense n'importe quel riverain.

J'ai lu ce dossier avec beaucoup d'attention, évidemment cela va de soi, j'ai lu ce qu'il était demandé en complément, j'ai observé les compléments, je vous ai fait part de ma déception vis-à-vis du groupe Suez sur ce sujet, vous y avez consenti. Je refuse M. le Maire que vous me colliez l'étiquette de quelqu'un qui affolerait les populations. Je pense que nous ne nous sommes pas du tout compris ce soir sur ce sujet. La preuve en est c'est que je m'apprêtais à m'abstenir sur cette délibération et essentiellement pour marquer ma déception vis-à-vis du manque je dirais, de sérieux du premier coup de Suez, je prie de bien vouloir noter que ma position n'est pas du tout contre ce dossier, loin de là.

Monsieur le Maire : Dont acte.

Madame Riamon : Et j'ai pris soin de rappeler que j'étais pour. Excusez-moi mais je demande vraiment que vous retiriez ce propos, parce qu'il pourrait m'être préjudiciable à titre professionnel.

Monsieur le Maire : Je suis heureux que vous l'ayez reprécisé.

Monsieur Beysson : Je vais prolonger les propos de Marie-Hélène Riamon pour donner notre position sur ce projet. C'est quelque chose qu'on a essayé d'étudier dans le détail à travers l'enquête publique et on a produit une analyse la plus détaillée possible, dans la limite de nos capacités et de nos connaissances, puisque pour porter à la connaissance de ceux qui n'auraient pas lu l'enquête publique, il y a quelques milliers de pages avec des niveaux qui sont très techniques, ce qui rend très compliqué d'avoir un avis définitif sur absolument tout.

Globalement d'un point de vue de l'idée même du projet qui est d'utiliser des déchets de station d'épuration tout en réduisant leur volume, tout en les valorisant localement pour éviter les émissions de gaz à effet de serre à travers la consommation de gaz naturel fossile, me semble quelque chose de très intéressant, et pour lequel nous sommes favorables.

En revanche, par rapport au contenu de ce projet spécifiquement, nous allons émettre des réserves et pour ne pas marquer un non définitif, nous allons aussi adopter la position de l'abstention.

Je vous donne quelques éléments ainsi qu'aux personnes qui sont ici pour expliquer notre position.

Pour rejoindre Mme Riamon, la question du gérant et de la délégation qui est faite de ce service, nous considérons que les filières méthaniseurs, avec déjà un certain recul d'une dizaine d'années restent quelque chose de très récent, sur lequel il faut avoir beaucoup de prudence et de ce point de vue-là, nous sommes aussi extrêmement favorables à ce qu'il y ait une vigilance sur l'ensemble des contrôles indépendants qu'il peut y avoir, puisque en tous les cas pour une partie d'entre eux, ils vont être réalisés de façon interne, certaines fois avec des organismes indépendants, j'entends bien. Malgré tout, des contrôles indépendants, des contrôles aléatoires, nous semblent extrêmement importants.

De ce point de vue-là, nous avons partagé l'ensemble de ces remarques à la Commissaire-Enquêtrice, nous n'avons pas encore ses retours, selon les éléments qui nous seront apportés, peut-être que notre position évoluera par rapport à certains aspects techniques, en l'occurrence pour l'instant on manque un petit peu de réponse.

Dans les contrôles qui sont effectués, il y a la question des restes de station d'épuration d'un point de vue de la pharmacopée qui d'après la loi actuelle ne sont pas obligatoires en termes de contrôle dans les épandages d'après ce qu'on en a compris, et en tous les cas cela nous semble extrêmement important puisque c'est souvent comme ça que cela se produit, la loi n'évolue pas aussi vite que les technologies, du coup les technologies se mettent en place et puis après on essaie de réparer les erreurs, et on en arrive, si on prend ne serait-ce que le modèle agricole à voir épandus des produits pendant des décennies en disant "il n'y a pas de problème, vous pouvez vous baigner avec", au final il y a des difficultés qui arrivent avec du recul.

Du point de vue de la méthanisation, soyons aussi extrêmement prudents et du contrôle des sols qui doit avoir lieu derrière. Il y a des contrôles, nous pensons qu'il faut peut-être réfléchir à d'autres molécules qu'on a déjà identifiées et qui doivent pouvoir peut-être s'insérer dans des contrôles supplémentaires. Également avoir un contrôle biologique, micro biologique, des milieux d'épandage de manière à garantir que le nouveau procédé ne dégrade pas plus que ce qui était avant l'avis des sols.

Monsieur le Maire : 3 minutes 30.

Monsieur Beysson : Je vais écourter. En ce qui concerne les contrôles, en ce qui concerne l'épandage, en ce qui concerne les gaz à effet de serre, ce sont un peu les mêmes remarques que celles qui concernent le Centre Paul Pillet, c'est-à-dire qu'il y a qu'une seule partie du contrôle qui est fait, une vision sur l'ensemble du cycle de vie nous aurait paru également intéressante.

Pour terminer et faire le rapprochement entre la question de Suez, cette grosse entreprise et puis la vigilance qu'on pourrait peut-être avoir en termes de contrôle et de garantie publique, en termes démocratique aussi et de surveillance. Je fais le lien avec ce que vous avez évoqué au dernier Conseil Municipal en ce qui concerne le bilan carbone, en disant attention de ne pas mettre des normes trop importantes pour que les petites entreprises ne répondent pas, et que les grosses parce qu'elles peuvent faire leur calcul, et je vous paraphrase mais en gros "elles nous entubent" quelque part, et bien là on voudrait les mêmes garanties justement on veut s'en assurer, de telle sorte que cela ne se produise pas puisque le secteur de l'énergie et le secteur de l'eau pour nous, sont des secteurs indispensables, et le contrôle public doit être vraiment extrêmement important, et nous devons être très prudents sur cette question.

Nous mettrons une abstention sur ce projet et j'espère que la Ville, et je vous pose une question car je n'ai pas l'information, est-ce qu'elle peut en même temps qu'émettre son avis, proposer des points de vigilance, proposer des réserves qui doivent conduire Roannais Agglomération à peut-être réfléchir encore à améliorer le projet.

Monsieur le Maire : Je souscris à votre demande aussi à vous M. Beysson que Mme Riamon de pouvoir avoir des contrôles intempestifs qui soient demandés, provoqués par l'Agglomération avec des cabinets, des structures indépendantes, cela ne pose aucune difficulté. Je pense qu'à Suez cela ne posera aucune difficulté, et en tous les cas ce serait une garantie complémentaire sur la bonne exploitation du site. Nous allons regarder comment on peut faire pour satisfaire cela.

Pour le reste, je l'ai déjà dit, je ne veux pas être trop long mais vous commencez à me connaître, j'ai ma philosophie politique, j'ai mes idées mais je suis quelqu'un de pragmatique, je l'ai déjà dit plusieurs fois.

Le service public de l'eau, je ne l'ai jamais remis en question, au contraire je l'ai conforté avec la Roannaise de l'Eau.

Le service public des transports, même si nous avons une délégation, je ne l'ai jamais remis en question, et nous avons aujourd'hui un service public des transports sous délégation qui fonctionne bien, mais il faut reconnaître qu'on ne peut pas tout gérer nous-mêmes, nous avons des secteurs d'activités et nous allons en développer peut-être davantage qui sont mieux maîtrisés aujourd'hui par le privé que par le public, la méthanisation en fait partie.

Si nous avons eu la compétence ou si j'avais eu l'assurance que nous pouvions avoir au démarrage d'un tel projet pour l'exploitation, la compétence, j'aurais fait le choix d'une exploitation publique du méthaniseur, mais nous ne l'avons pas et je n'avais absolument aucune garantie de ce côté-là, alors que le groupe Suez et Engie puisqu'ils sont associés dans cette affaire, ont démontré leur capacité à gérer ce type d'équipement.

Nous allons par contre et vous l'avez vu mettre en place un programme de production énergétique par le biais de l'éolien comme par le biais du photovoltaïque, là encore c'est 100 % public.

Quand nous avons la capacité de pouvoir gérer cela nous-même, nous le faisons.

Je ne suis pas dogmatique de ce point de vue là et je pense que nous avons effectivement fait le bon choix. Cela n'empêche pas quand on confie quelque chose au privé, c'est le cas des transports publics, c'est le cas du Scarabée, demain ce sera le cas du méthaniseur, c'est le cas de la chaufferie, du réseau de chaleur. Cela ne nous empêche pas de bien les contrôler et de faire en sorte que nous puissions avancer.

La précédente équipe sous Christian Avocat avait fait le MPPE2, on a eu des aménagements avec le gestionnaire dont nous nous sommes séparés, ça y est c'est fait. C'est pas nous qui allons reprendre la gestion, on va la redéléguer je pense, on est en train de regarder tout cela.

Tout cela pour vous dire qu'il y a des choses, quand on n'est pas capable de le faire soi-même il faut savoir le déléguer à d'autres, mais par contre cela n'empêche pas le contrôle, cela a été fait sur le MPPE2, nous l'avons contrôlé, nous avons menacé, nous avons sorti l'exécutant et bien il en sera pareil sur le méthaniseur si nécessaire. Vous pouvez être rassurés sur notre vigilance là-dessus.

Merci en tous les cas de votre abstention, on va dire, bienveillante.

Madame Riamon : J'ai juste une question précise à vous poser. J'ai vu dans la presse que BM Environnement allait apporter ses déchets à un méthaniseur agricole à St-Romain-la-Motte, j'avais compris et dans l'étude...

Monsieur le Maire : BM Environnement est partenaire également de Suez.

Madame Riamon : Il va apporter des déchets aux deux ?

Monsieur le Maire : C'est ce que j'ai compris.

Madame Riamon : C'est dommage. Vous en pensez quoi ?

Monsieur le Maire : C'est le propre de BM Environnement, s'ils ont la ressource pour alimenter les deux, c'est très bien. Vous connaissez BM Environnement mieux que moi, appelez-les directement.

Madame Riamon : C'est parce que la qualité du rapport équilibre vraiment très bien le mélange du méthaniseur, c'est dommage. Cela m'a surpris.

Monsieur le Maire : Ils ont répondu conjointement avec Suez, après ils mènent leur vie d'entreprise sur d'autres projets, moi je n'ai pas à m'immiscer dans les rapports qu'ils peuvent avoir avec d'autres projets de méthanisation, en sachant qu'il ne faut pas mettre sur le même pied d'égalité un méthaniseur d'un agriculteur sur le secteur avec le méthaniseur public que nous allons faire. Ce n'est pas la même chose.

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation pour la création d'une unité de méthanisation de boues de station d'épuration et de biodéchets.

Les Groupes "Collectif 88 %", "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

### **13. Mise à disposition du Département de la Loire de locaux du "Guichet Unique" du Parc situés 25, rue Condorcet - Conventions - Approbation**

Madame Troncy : Pour rappel, une première expérience de mutualisation des locaux entre le Département de la Loire et la Ville de Roanne s'est concrétisée en 2017 avec la création d'un Guichet Unique sur le quartier politique de la Ville Mayollet Saint Clair.

Cette expérience étant favorablement évaluée par les professionnels et par les usagers, la Ville a décidé d'aménager un nouveau guichet unique au sein du quartier du Parc, également en Quartier Politique de la Ville moyennant un coût des travaux à hauteur de 430 000 € T.T.C..

Ce projet a bénéficié d'une subvention de l'Etat à hauteur de 106 500 € et de la Région à concurrence de 100 000 €. Le solde du coût des travaux ayant été réparti à part égale entre le Département à hauteur de 75 644 € et la Ville de Roanne pour le même montant.

Il est à souligner que ce nouveau site qui ouvrira ses portes en octobre, bénéficiera également dans ses locaux de la présence d'une agence postale communale.

Ainsi l'ensemble des locaux sera occupé par les services du Département, la Maison des Services Publics avec le point service de la Poste, et l'agrandissement du cabinet d'infirmières, d'où la nécessité de mettre en place des conventions pour régir cette occupation mutualisée de ce bâtiment.

Monsieur le Maire : Un projet qui aboutit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les conventions de mise à disposition des locaux et de financement à intervenir avec le Département de la Loire pour l'occupation par ses services de locaux dans la Maison des Services Publics située 25, rue Condorcet pour une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

#### **14. Déclaration d'Intention d'Aliéner - Bilan du 2ème trimestre 2020 - Compte-rendu**

---

Madame Brun : Comme habituellement, nous devons rendre compte devant le Conseil Municipal des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption.

Vous avez donc, joint à votre délibération, le détail des 99 Déclarations d'Intention d'Aliéner qui ont été déposées entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2020 pour un montant total de 15 636 696,26 €.

Vous l'aurez compris la crise sanitaire que nous avons traversée durant cette période a fortement impacté le nombre de transactions immobilières, qui fort heureusement est reparti à la hausse depuis l'été.

Sur ces 99 D.I.A., 1 seule a fait l'objet d'une préemption par la Ville de Roanne pour un montant de 170 000 € à l'angle du 18, rue A. France/5-7, rue J. Déchelette.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner déposées au cours du 2ème trimestre 2020.

## **SPORTS**

#### **15. Annulation de l'édition 2020 du Tour du Pays Roannais - Remboursement partiel de l'acompte sur subvention - Avenant n° 1 avec Partenaires Roanne Organisation - Approbation**

---

Monsieur Passot : Lors de sa séance du 14 janvier 2020, le Conseil Municipal avait approuvé l'allocation d'une subvention de 8 000 € à Partenaires Roanne Organisation, pour le Tour du Pays Roannais 2020.

Comme chaque année, l'association bénéficie d'une avance, et cette avance était de 6 000 €.

En raison de la pandémie, le Tour du Pays Roannais 2020 a été annulé et conformément à l'article 2.1 de la convention, l'association doit rembourser l'intégralité des sommes versées, c'est-à-dire les 6 000 €.

Or, cette association avait déjà fait des dépenses au préalable de 1 370 €. A ce titre, elle souhaite que cette somme soit déduite de l'acompte à rembourser.

Par conséquent, il est proposé un avenant n° 1 fixant à 4 630 €, le montant de l'acompte à rembourser par Partenaires Roanne Organisation.

Madame Riamon : On n'est pas opposé et on souhaite aussi que quand la situation redeviendra normale, la Ville et l'Agglomération puissent aider peut-être le CR4C à repartir avec quelques moyens supplémentaires en promotion et en communication. Je dis cela, vous connaissez ma réserve sur ce type de dépenses mais cela me paraîtrait utile.

Je me permets M. le Maire de juste vous refaire une proposition que j'avais déjà faite l'an dernier sur les DIA, une proposition.

Monsieur le Maire : Je m'en rappelle, j'ai failli l'évoquer.

Madame Riamon : Je n'ai même plus besoin de parler, vous lisez dans mes pensées.

Monsieur le Maire : On a déjà le tableau rue par rue, on ne va s'amuser à faire un plan avec des petites pastilles.

Madame Riamon : Si parce que cela nous permettrait d'avoir une vision.

Monsieur le Maire : Mais faites-le Mme Riamon, il n'y a que vous que cela intéresse.

Madame Riamon : Non, c'est pour avoir la vision en fait du dynamisme du marché de l'immobilier dans la ville en représentation spatiale.

Monsieur le Maire : Vous avez une assistante à l'Opposition, demandez-lui de faire ce travail, mais nous objectivement on n'en pas besoin.

Madame Riamon : Ok, je vous remercie M. le Maire.

Monsieur le Maire : Je vous en prie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'avenant n° 1 à intervenir avec Partenaires Roanne Organisation, autorise Partenaires Roanne Organisation à rembourser partiellement l'acompte versé.

## **16. Subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi de tennis ATP Challenger 100 - Convention avec la société A&C Event's - Approbation**

---

Monsieur Guillermin : La société A&C Event's organise un tournoi de tennis professionnel à Roanne, plus précisément au Scarabée. Ce qui permettra à 32 joueurs classés entre la 50<sup>ème</sup> et la 200<sup>ème</sup> place mondiale de s'inscrire.

Cet évènement fait partie des 15 plus grands tournois français et se déroulera du 9 au 15 novembre en collaboration avec la Ville de Riorges, qui eux mettent leur salle de tennis pour les qualifications.

C'est une réelle opportunité d'accueillir ce tournoi, afin de promouvoir le sport en lui-même, notamment le tennis autour d'animations, et bien entendu le bassin roannais grâce à la couverture médiatique que ce tournoi pourra profiter.

150 personnes seront mobilisées pour l'organisation ce qui permettra de les accueillir dans nos hôtels roannais.

Monsieur Vanhecke : M. le Maire, pourquoi apporter une subvention municipale sachant que nous sommes dans une manifestation qui aura une envergure d'agglomération, que cette manifestation va se dérouler au Scarabée qui est donc l'agglomération. Est-ce qu'on ne pourrait pas faire différemment par des moyens humains, on vient de dire 150 personnes, mais est-ce qu'on a vraiment une obligation de mettre une subvention et ne pas porter ce projet uniquement au titre de l'Agglomération.

Monsieur le Maire : Nous n'avons aucune obligation à le faire. D'abord pour répondre à votre question, il n'y a pas d'obligation à le faire, mais il me semble que ce tournoi va porter le nom de Challenge 100 de Roanne, même si effectivement c'est à Riorges. Ce n'est pas faire offense à Riorges et aux Riorgeois, de considérer que sur une carte de France, on visualise plus facilement notre ville centre que les communes qui composent la totalité de son agglomération.

D'ailleurs à ce titre-là, et vous avez raison, l'Agglomération va apporter son soutien financier dans les mêmes proportions, en tous les cas je le proposerai au prochain Conseil pour 25 000 €, mais comme la Ville de Riorges elle-même apporte un soutien, outre la mise à disposition des équipements de tennis, de 15 000 €, et Riorges s'est même engagée à le faire pendant 3 ans. Je vous invite également à poser cette question au Maire de Riorges.

Je pense que nous y avons tous intérêt. Il ne faut pas se voiler la face, c'est un tournoi qui débute. J'espère qu'il sera une réussite, j'espère qu'il pourra se pérenniser dans notre équipement. C'est aussi et pour en avoir discuté notamment avec Mme BUSSIERE, elle en est très contente, que le Scarabée puisse aussi, dès le mois de novembre retrouver une activité, puisqu'avec le COVID les choses sont quand même compliquées.

Juste à midi, nous avons un Bureau de Roannais Agglomération, il faut savoir aujourd'hui par exemple, que le Scarabée va sur l'année 2020 rencontrer un déficit pour la première année depuis le début de son exploitation en 2008, parce qu'effectivement pas de manifestation, en tous les cas pas beaucoup, moins de manifestations, beaucoup moins de recettes.

L'Agglomération va apporter son concours à une partie de ce déficit, et nous, nous sommes là parce que je crois beaucoup dans l'organisation d'évènements sportifs de niveau international, il n'y a pas de raison que ce ne soit que dans les grandes villes qu'on puisse avoir des manifestations sportives, en plus le tennis est un sport populaire, regardé, couvert par les médias, et par conséquent c'est l'occasion pour nous, comme on l'a vécu d'ailleurs avec la Fed Cup, de pouvoir aussi faire la promotion, non seulement de notre territoire dans son ensemble mais il ne faut pas se voiler la face, également notre ville. Tout cela milite pour que nous apportions un concours, qui somme toute n'est pas parmi les plus importants des collectivités qui accueillent ce genre de tournoi.

Je vous propose d'apporter 25 000 €, l'Agglomération apportera 25 000 €, Riorges apportera 10 000 €, le Département apportera 20 000 €, la Région apportera 40 000 €. Tout cela pour permettre un évènement qui va coûter au total plus de 400 000 €, et bien d'attirer non pas le top du gratin mondial, mais comme l'a dit Quentin Guillermin, des joueurs quand même de bon niveau, de la 50<sup>ième</sup> à la 200<sup>ième</sup> place. J'espère que nous aurons l'occasion d'accueillir des Roannais et qu'ils auront l'occasion de faire de jolies performances.

Ce sera la fête du tennis, les organisateurs dont il faut savoir aussi que l'un des deux responsables de l'entreprise, est Roannais, M. Achraf Chiboub crée une société pour faire cela, je pense que c'est une belle chose. Il a voulu le faire dans sa ville d'origine, en tous les cas dans son territoire d'origine. Ils sont venus me voir et j'ai trouvé méritoire de se lancer dans une telle aventure, d'aller convaincre la Fédération Française, d'aller convaincre l'ATP, d'aller chercher dans une période compliquée des sponsors, parce que l'argent que nous mettons sur la table ne suffira pas à boucler, ils ont besoin de partenaires privés et ils les trouvent actuellement, parce que justement ce sera un évènement qui sera assez fortement couvert médiatiquement.

Je pense qu'on peut tous se réjouir de cela, et ce sera en plus pour les écoles, et en particulier les écoles de tennis un moment de fête puisque je crois que le mercredi du tournoi sera réservé aux écoles, de façon à montrer à nos bambins, des joueurs de bon niveau qu'on n'a pas forcément l'occasion de voir très fréquemment sur notre territoire.

Rien ne nous y oblige mais je pense que c'est intéressant de soutenir cette opération.

Monsieur Beysson : Explication très rapide concernant le vote. Pour trancher sur cette question, et cela aura nécessité des temps de discussion dans notre groupe un peu plus importants, et puis pour rien vous cacher, on a été un peu pressé par le temps avec les autres sujets.

Pour toutes les bonnes raisons que vous avez évoquées, il y a des raisons de s'en réjouir. On a aussi certaines réserves qu'on n'a pas pu avoir le temps de trancher, mais sur la question des priorités vis-à-vis des autres enjeux et de ce fléchage-là par rapport à peut-être d'autres priorités dans la ville.

Certaines réserves par rapport au sport d'élite de classe internationale justement à travers, pour faire très court, le football, le tennis, j'ai ceux-là en France, qui ont aussi des niveaux de rémunération qui sont très importants pour quelques joueurs et puis très compliqués pour les autres derrière.

C'est un principe de compétition et de concurrence qui fait que c'est quelque chose qui n'est pas simple. Il y a dans le budget prévisionnel des prestations VIP, des choses qui, chez nous en tous les cas, font tout de suite émettre certaines réserves vis-à-vis de l'équité, du fait que tout le monde s'y retrouve, dans cette dynamique-là. Du coup, nous nous abstenons sur ce vote, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Un élément quand même. Il est vrai que le top 10 du tennis mondial, on est sur des niveaux de prime, puisqu'il faut gagner les matchs quand même, ils ne sont pas mensualisés les gars, des sommes très importantes, il ne faut pas se le voiler. Là, ceux qui sont sur la 50<sup>ième</sup> et 200<sup>ième</sup> place, je ne suis pas sûr qu'ils en vivent tous, on n'en est pas encore à ce niveau. Je cherchais le montant mais je ne dois pas l'avoir de l'ensemble des primes qui sera proposé aux joueurs, ce ne sont quand même pas des sommes mirobolantes non plus.

Monsieur Beysson : Je crois que c'est autour de 60 000 €.

Monsieur le Maire : 60 000 € à se répartir à 32 joueurs. 66 000 €, 32 joueurs qui ne vont pas sortir de Roanne milliardaires.

Petit message au Maire de Lyon, si le Tour de France ne peut plus passer à Lyon, nous sommes prêts à l'accueillir à Roanne.

Monsieur Guillermin : Je voulais juste rajouter parce que je me suis permis d'aller voir leur site internet, concernant la politique tarifaire, elle est très intéressante et abordable pour toutes les personnes intéressées, il y a même de la gratuité pour les jeunes et les licenciés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec A&C Event's, allouer une subvention exceptionnelle de 25 000 € à A&C Event's.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

## CULTURE ET EVENEMENTS

### **17. Adhésion au Réseau National des Maisons des Associations (R.N.M.A.) - Approbation**

Madame Dana Burnichon : Fort des 650 associations, le service de la Vie Associative de la mairie de Roanne souhaite rejoindre le Réseau National des Maisons des Associations (R.N.M.A.).

Conseils, accompagnement, mise en œuvre de stratégie, de développement, réflexion commune, vision nationale d'initiatives innovantes, c'est une partie des missions de ce réseau qui soutient le développement de structures locales d'aide à la Vie Associative.

En cette période extrêmement compliquée pour nos associations locales, un soutien synergique semble d'autant plus approprié.

Monsieur Vanhecke : M. le Maire, il est absolument tout de même regrettable, voire non logique de présenter une délibération qui a pour chapitre Culture et Evènements, sans commission Culture, sans que les commissaires de cette dite commission aient pu partager sur le sujet de la délibération que vous nous offrez à valider ce soir.

Le sujet est donc s'inscrire au Réseau National des Maisons des Associations, ayant pour but premier le développement des structures, on l'a bien compris, à la Vie Associative sur l'ensemble du territoire.

Soyons un peu sérieux, est-il logique M. le Maire, d'adhérer à une structure associative, sachant que nous n'avons plus de Maison des Associations à Roanne, puisque vous l'avez fait disparaître voici maintenant quelques années, ou alors vous constatez son absence, son utilité et que vous souhaitez également la remettre en place.

Monsieur le Maire : Non, il faut vivre avec son temps M. Vanhecke.

Monsieur Vanhecke : Je vis dans mon temps, ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Maire : On est dans l'air de la dématérialisation. Une Maison des Associations ce n'est pas forcément une maison avec des murs et un toit. C'est aussi et on l'a prouvé je dirais, un lieu de débat qu'on a fait en faisant les Assises du Sport, les Assises de la Vie Associative. On travaille avec les associations, je ne pense pas qu'elles se soient beaucoup plaintes jusqu'à présent, cela se passe bien.

Là, c'est l'idée de rejoindre un réseau, moi je suis un grand adepte du brainstorming, il faut aller chercher les bonnes idées partout où elles se trouvent, et bien cette association, ce réseau national qui s'appelle des Maisons des Associations, mais qui regroupe surtout ceux qui gèrent, qui s'occupent, qui soutiennent les associations, c'est l'occasion d'aller chercher de bonnes idées là-bas. Cela ne coûte pas très cher mais si cela doit faire débat...

Madame Dana Burnichon : Vraiment on est sur un réseau de compétence, on va porter de l'aide, du soutien, actuellement on en a besoin, on veut vraiment multiplier les bonnes idées pour nos associations locales.

Monsieur Vanhecke : Cela étant dit, il n'y a plus de structure. La vie associative à Roanne a besoin effectivement aussi d'un lieu bien spécifique qui existait. Avoir effectivement en réseau et en ligne de l'information c'est une chose, mais avoir une complémentarité à côté c'est également autre chose.

Monsieur le Maire : Nous avons un service de la Vie Associative qui fonctionne bien et qui est salué par l'ensemble des associations, à moins que vous ayez des associations qui se plaignent d'être mal reçues, mal traitées, il faut nous le dire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion au Réseau National des Maisons des Associations dont le montant est de 464 €.

### **18. Festival Roanne Table Ouverte 2020 - 18ème édition - Déstockage de vaisselle - Fixation du tarif - Approbation**

---

Madame Lupu Bratiloveanu : Dans le cadre de Roanne Table Ouverte, la Ville de Roanne s'associe aux restaurateurs des Tables roannaises qui souhaitent organiser un déstockage de vaisselle le vendredi 25 septembre 2020.

Chaque restaurateur sera autonome, gèrera son stock et encaissera le produit de ses ventes.

Pour sa part la Ville de Roanne propose de mettre en vente des cartons de 6 verres à vin, estampillés avec l'ancien logo R.T.O. au prix de 6 € le carton.

Monsieur le Maire : 63 cartons de verres, ce serait les nouveaux logos on les aurait gardés, c'est l'ancien logo, on les débarrasse, déstockage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le tarif proposé, autoriser la vente et l'encaissement des recettes de ces produits dérivés via la régie communication-événementiel.

### **19. Color Roanne - Remboursement des billets vendus pour cause d'annulation - Approbation**

---

Monsieur le Maire : La Color Roanne a dû être annulée, on rembourse les billets.

Madame Petit : Voilà, que dire de plus ?

Monsieur le Maire : Combien peut-être, est-ce qu'on sait ?

Madame Petit : Une dizaine.

Monsieur le Maire : Une dizaine, donc cela n'ira pas bien loin. On est obligé de le passer en Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le remboursement intégral des billets vendus aux participants via la régie communication-événementiel conformément au règlement de l'événement.

## EDUCATION - JEUNESSE

### **20. Recrutement de jeunes en service civique par l'UNICEF - Mise à disposition partielle de ces jeunes - Convention - Approbation**

---

Madame Bernier : La Ville de Roanne continue pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, son partenariat avec l'UNICEF et peut ainsi bénéficier du dispositif "Service civique".

Des jeunes sont recrutés sur un contrat de travail de 24 heures hebdomadaires réparties comme suit : 12 heures pour la Ville de Roanne et 12 heures pour l'UNICEF.

Ces jeunes sont mis à disposition de la Ville pour des actions en direction de la jeunesse.

Pour ce dispositif, une participation forfaitaire de la Ville de 350 € est demandée par l'UNICEF pour chaque volontaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec l'UNICEF.

## RESSOURCES HUMAINES

### **21. Mise à disposition individuelle de personnel de Roannais Agglomération au bénéfice de la Ville de Roanne - Convention - Approbation**

---

Madame Fesnoux : Il s'agit d'une délibération concernant le service Culturel qui est comme vous le savez mutualisé entre la Ville et Roannais Agglomération.

Les missions de ce service se sont fortement accrues avec la prise de ses nouvelles compétences, notamment avec le transfert de la Lecture Publique, il est donc indispensable de recruter un adjoint à notre Directrice Générale Adjointe, qui serait en fait en charge de coordonner l'action culturelle.

Un recrutement interne a été effectué et donc Marie-Clémentine Narbonnet, personnel de Roannais Agglomération a été choisie.

Du coup, Mme Narbonnet a accepté sa mise à disposition auprès de la Ville de Roanne, sans limitation de durée à hauteur de 40 % sur son temps de travail.

Madame Chevillard : Deux questions par rapport à cela. La première interrogation ou on a très mal compris, cela veut dire qu'on enlève 40 % de la Lecture Publique de Roannais Agglomération, au niveau temps pour basculer sur la Ville de Roanne.

La deuxième interrogation, comment cela se passe en réalité au niveau de Roannais Agglomération, est-ce que d'autres communes sont consultées pour connaître leurs besoins ou est-ce que c'est "un privilège" pour la Ville de Roanne d'avoir des personnels de Roannais Agglomération au sein de la Ville.

Madame Fesnoux : Pour vous répondre, effectivement c'est très intéressant pour la Ville de Roanne d'avoir du personnel de Roannais Agglomération, c'est vrai que Mme Narbonnet va apporter pas mal de compétences notamment au service Culturel, surtout elle va pouvoir aider Mme Isabelle Suchel-Mercier dans pas mal de nouvelles compétences qu'on leur a confiées. Pour vous répondre c'est oui.

Monsieur Beysson : Je vous remercie pour le complément, du coup est-ce que vous pouvez simplement nous dire cette personne-là qui était à 100 % sur Lecture Publique au niveau de l'Agglomération, c'est que l'activité Lecture Publique au niveau de Roannais Agglomération a baissé qui fait que, du coup, elle a du temps libéré, on questionne le meilleur endroit pour réaffecter ses compétences. Si c'est dans ce cadre-là, est-ce que les autres municipalités ont été sollicitées pour savoir si les compétences de cette personne pouvaient aussi les intéresser ou est-ce que c'est tout de suite Roanne qui a dit "nous cela nous intéresse, on prend et on ne demande pas aux autres".

Monsieur le Maire : Non, il a été convenu d'embaucher cette personne dès le départ à 60 % pour l'Agglomération et 40 % pour la Ville, donc on ne prend rien à personne, c'était connu dès le départ au moment de l'embauche, parce que la Direction Générale Adjointe est mutualisée à 60-40.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à disposition individuelle de Marie-Clémentine NARBONNET agent de Roannais Agglomération comme Chargée de coordination culturelle à la Ville de Roanne pour une durée de 3 ans prenant effet le 21 septembre 2020, dire que cette mise à disposition fera l'objet d'un remboursement semestriel à terme échu à Roannais Agglomération, approuver la convention de mise à disposition individuelle à intervenir avec Roannais Agglomération.

Le Groupe "Collectif 88 %" s'est abstenu.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 44.

Le Secrétaire

  
**Quentin GUILLERMIN**

Le Maire

  
**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération

